

**LIVRET DU TUTEUR
DE PROFESSEUR STAGIAIRE**

1^{er} et 2nd degrés

2017-2018

ISFEC AFAREC IdF – Sainte Geneviève

39 rue Notre-Dame des Champs – 75006 PARIS

Tel : 01 44 39 45 90 – Mel : contact@isfec-idf.net – Site : www.isfec-idf.org

ISFEC AFAREC IdF - Sainte Geneviève

SECTEUR FORMATION INITIALE ENTRÉE DANS LE MÉTIER PAR LES CONCOURS EXTERNES	SECTEUR FORMATION INITIALE ENTRÉE DANS LE MÉTIER PAR L'EMPLOI	SECTEUR FORMATION CONTINUE
<ul style="list-style-type: none"> ● Master MEEF 1^{ère} année 2nd degré (Anglais, Espagnol, Histoire-Géographie, Lettres, Mathématiques, SVT) ● Master MEEF 2^{ème} année 1^{er} degré ● Parcours de formation des professeurs des écoles stagiaires ● Master MEEF 2^{ème} année 2nd degré ● Parcours de formation des professeurs stagiaires en collège / lycée 	<ul style="list-style-type: none"> ● Suppléants 1^{er} degré et 2nd degrés ● Offre de formation à la préparation concours internes en lien avec Formiris ● Parcours de formation des professeurs des écoles stagiaires issus des concours internes 1^{er} degré ● Parcours de formation des lauréats de CAER et recrutements réservés ● Formation des T2, néotitulaires en poste pour la seconde année ● Formation des tuteurs et Formation des Enseignants associés à la formation 1^{er} et 2nd degrés (EAF) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation en intra et inter établissements 1^{er} et 2nd degrés ● Offre de formation en lien avec Formiris ● FICE - Formation des chefs d'établissement ● Formation des personnels de droit privé (personnel OGEC) : ASEM, AVS, autres personnels ● Conseil en formation, évolution professionnelle, VAE

AUTRES MISSIONS :

- **Module de formation au projet de l'Enseignement catholique ;**
- **Tuteurs** : constitution d'un vivier de tuteurs et régulation de leur désignation.

CONTACTS A L'ISFEC IdF

*Différents publics sont accompagnés par les tuteurs.
Les contacts spécifiques à chaque public sont mentionnés dans les annexes (8 à 10).*

ISFEC IdF		
39 rue Notre-Dame des Champs – 75006 Paris – Tel : 01 44 39 45 90 – Site : www.isfecafarec.net		
Directrice	GENÈS Sophie	s.genes@isfec-idf.net
Adjoint de direction (secteur concours externes)	MESCHINO David	d.meschino@isfec-idf.net
Adjointe de direction (secteur entrée par l'emploi)	TRICOT Laurence	l.tricot@isfec-idf.net
Adjointe de direction (secteur formation continue)	PETIN Françoise	f.petin@isfec-idf.net
Suivi de la formation des tuteurs	KAELBLEN Pascal	p.kaelblen@isfec-idf.net
Documentaliste	ZIPPER Thomas	t.zipper@isfec-idf.net

ISP-FE Institut Supérieur de Pédagogie - Faculté d'Education – 3 rue de l'Abbaye – 75006 Paris		
Responsable du master MEEF	PICARD Hélène	h.picard@icp.fr
Secrétariat	NEARITH Nivalath	masterisp.fe@icp.fr

Formiris Ile-de-France - 2-4 rue Chaintron – 92120 Montrouge		
Directrice jusqu'au 30 octobre	TRUCHOT Sylvie	struchot@idf.formiris.org
Directrice à partir du 1 ^{er} novembre	DUMAS Séverine	sdumas@idf.formiris.org

ILEPS – Ecole Supérieure des Métiers du Sport – 13 Boulevard de l'Hautil – 95092 Cergy-Pontoise Cedex		
Responsable des Professeurs stagiaires en EPS	REDDING Bastien	b.redding@ileps.org

Directions diocésaines de l'Enseignement catholique d'Ile-de-France (DDEC)		
Paris (75) 76 rue des Saints-Pères - 75007 Paris - www.ec75.org		
Seine et Marne (77) 2 rue Georges Lugol - BP1 - 77101 Meaux Cedex - www.ec77.org		
Yvelines (78) 15 rue du Maréchal Joffre - 78000 Versailles - http://www.ddec78.fr		
Essonne (91) 20 rue Rochebrune - 91220 Brétigny-Sur-Orge - http://www.ddec91.org		
Hauts de Seine (92) 1 avenue Charles de Gaulle - 92100 Boulogne - http://www.ddec92.fr		
Seine Saint-Denis (93) 7 rue Neuve - 93140 Bondy- http://www.ddec93.com		
Val de Marne (94) 2 rue Pasteur Vallery-Radot - 94000 Créteil - http://www.enseignementcatholique94.org		
Val d'Oise (95) 4 rue de Malleville - 95880 Enghien-Les-Bains - http://www.ddec95.fr		

Site des Académies		
Créteil : http://www.ac-creteil.fr/	Paris : http://www.ac-paris.fr/	Versailles : http://www.ac-versailles.fr/

Ce livret est à destination de tout tuteur accompagnant un professeur stagiaire en formation à l'ISFEC IdF.

Après avoir présenté les caractéristiques du dispositif de formation des professeurs stagiaires affectés à **temps plein** en stage ou à **mi-temps**, il donne les orientations communes de la formation et du tutorat quel que soit le public en formation.

Les annexes 1 à 7b sont communes à tous les tuteurs.

Les dernières annexes (de 8 à 10) concernent plus spécifiquement l'un des trois publics en formation à l'ISFEC IdF en précisant les contacts, dates et, le cas échéant, codes de formation utiles pour les tuteurs.

Annexe 8

Professeurs des écoles stagiaires 1^{er} degré – Concours externes (CRPE et 3^{ème} concours) et concours internes (SCI et examen professionnalisé réservé).

Annexe 9

Professeurs stagiaires du 2nd degré – Concours externes (CAFÉPIENS et 3^{ème} concours).

Annexe 10

Professeurs stagiaires du 2nd degré – Concours internes (CAER-PC et recrutements réservés).

Le livret de formation de chacun de ces publics sera disponible en version numérique courant septembre sur le **blog réservé aux tuteurs**¹ ainsi que sur le site ISFEC AFAREC IdF : www.isfecafarec.net

¹ Pour les modalités de connexion au blog des tuteurs, merci de vous reporter à la page 16

SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ISFEC IdF	1
LA FORMATION	2
● Professeur dans l'Enseignement catholique.....	2
● Dans une logique de compétences professionnelles	2
● Un parcours de professionnalisation : six axes de formation	4
● L'accompagnement par un tuteur interne à l'ISFEC AFAREC IdF : Référent	4
● L'accompagnement par le chef d'établissement.....	5
● Quelques étapes importantes de l'année Professeur stagiaire / CE	6
LES DIFFERENTS PUBLICS EN FORMATION	8
● Tableau synthétique des différentes situations de professeurs stagiaires	8
● Professeurs stagiaires 1^{er} et 2nd degrés à mi-temps , dans le cadre du Master MEEF ou en parcours adapté	9
● Professeurs stagiaires 1^{er} et 2nd degrés à temps plein	11
LE TUTEUR	12
● Les fonctions du tuteur.....	12
● Le cadre de travail avec le professeur stagiaire	14
● Le calendrier du tuteur, sa formation et son accompagnement	15
ANNEXES	
Annexe 1 Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Arrêté du 1 ^{er} juillet 2013)	17
Annexe 2 Un parcours de professionnalisation : les 6 axes pour la validation des compétences	23
Annexe 3 Parcours de formation pour les tuteurs	25
Annexe 4 Grille d'évaluation des professeurs stagiaires	28
Annexe 5 Les visites conseil effectuées par l'ISFEC.....	31
Annexe 6 Contractualiser le tutorat dès sa mise en place	32
Annexe 7a Encadrement d'une situation pédagogique	34
Annexe 7b Illustration de faits observables et de ressources à proposer au professeur stagiaire	35
Annexe 8 Informations et contacts spécifiques pour les tuteurs des professeurs des écoles stagiaires	37
Annexe 9 Informations et contacts spécifiques pour les tuteurs des professeurs stagiaires 2nd degré CAFEPPIENS et 3^{ème} concours	38
Annexe 10 Informations et contacts spécifiques pour les tuteurs des professeurs stagiaires 2nd degré CAER-PC et recrutements réservés	39

L'Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique d'Ile-de-France (ISFEC IdF) est missionné par la CRTF² pour mettre en place la formation professionnelle des futurs enseignants de l'Enseignement catholique. Dans le cadre historique de la Congrégation des Filles du Cœur de Marie, la formation prépare ces futurs enseignants à prendre part à la mission des établissements catholiques d'enseignement, à travers la mise en œuvre des compétences professionnelles et la contribution originale de chacun à l'éveil du sens de la vie et de la dignité de toute personne humaine.

Les cinq principes fondateurs et fédérateurs de l'ISFEC IdF³ :

La dimension éthique

« Avant d'être un citoyen, le stagiaire ou l'élève est avant tout une personne, c'est-à-dire un sujet autonome capable de dire "je" et c'est ce qui fonde sa dignité. Il n'est pas un moyen, un objet qui n'aurait qu'un prix : il est une valeur en soi ». En situation de formation ou d'enseignement, chacun doit être reconnu comme une "personne" bien que cette situation comporte une dissymétrie inévitable de statuts.

La prise en compte de la complexité

Prendre en compte la complexité de la formation, de l'enseignement et de l'apprentissage nécessite de privilégier une démarche heuristique, suscitant un processus d'acquisition qui se déroule à un rythme différent selon les individus. Garder trace de son parcours d'expériences au cours de l'année de formation illustre cette orientation.

L'autoformation

L'autoformation est un processus dynamique, une attention portée à la personne apprenante au sein d'un groupe, une vigilance à la mise en place d'une formation qui ne pourra se réaliser que par interaction avec l'autre, redonnant la place de la personne en formation.

La recherche et l'innovation

La pensée critique se manifeste par un esprit de libre examen qui n'accepte aucune affirmation sans s'interroger sur sa valeur. Elle implique l'analyse objective de n'importe quelle affirmation ou source afin d'en évaluer la précision, la validité ou la valeur.

L'accompagnement de la personne

Pour tout formateur et professionnel associé à la formation, accompagner un professeur stagiaire, c'est être le garant d'une construction humaine, personnelle et professionnelle. Exercer ce suivi participe de la croisée des regards au service de la formation des personnes et de l'inscription dans une dynamique innovante.

L'ISFEC IdF s'inscrit dans un réseau régional de formation. Pôle de professionnalisation, il veille à tisser et à développer des liens avec l'ensemble des institutions. Lieu de vie, il favorise des interactions par la diversité de ses publics et de ses intervenants (1^{er} et 2nd degrés, étudiants et professeurs stagiaires, tuteurs, enseignants, formateurs, universitaires...).

Le réel de l'activité

La formation en alternance intégrative induit une réflexion sur l'activité réelle du métier d'enseignant. Une analyse de situations de travail et de l'activité des enseignants mise en synergie avec des dispositifs, des processus et des supports pédagogiques variés, permettent le développement de compétences professionnelles.

L'ISFEC IdF s'inscrit dans un réseau régional de formation. Pôle de professionnalisation, il veille à tisser et à développer des liens avec l'ensemble des institutions. Lieu de vie, il favorise des interactions par la diversité de ses publics et de ses intervenants (1^{er} et 2nd degrés, étudiants et professeurs stagiaires, tuteurs, enseignants, formateurs, universitaires...).

² Conseil Régional de Tutelle de la Formation

³ Texte de référence de l'ISFEC IdF

LA FORMATION

PROFESSEUR DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Le texte d'orientation intitulé « **Être professeur dans l'Enseignement catholique** »⁴, approuvé par le Comité national de l'Enseignement catholique le 6 juillet 2007, définit le rôle du professeur dans un établissement catholique d'enseignement et la manière dont les professeurs sont accueillis, formés et accompagnés. « Ce texte se veut donc d'abord un message de reconnaissance et de confiance envoyé par le Comité national de l'Enseignement catholique aux professeurs, premiers acteurs de la mission d'enseignement et d'éducation de l'école. »

Les professeurs sont des passeurs de savoirs, de compétences et d'humanité. Ils ont à développer chez leurs élèves l'humanisation par la culture et la maîtrise des connaissances. En conséquence, il est nécessaire de multiplier les approches pédagogiques et éducatives et de se référer à trois principes pour le rôle du professeur :

- Donner du sens aux apprentissages scolaires ;
- Habiter les procédures d'évaluation par un regard sur la personne ;
- Construire du lien social.

Les professeurs sont membres d'une communauté éducative. « Tout adulte présent dans un établissement scolaire contribue à l'éducation : qu'il le veuille ou non, ses attitudes, ses choix et ses prises de position, ou leur absence, traduisent sa conception de l'homme. »

Chaque enseignant prend connaissance et participe au projet éducatif de l'établissement catholique d'enseignement. « La proposition explicite de la foi chrétienne, [...] relève de la réponse libre du professeur à l'appel à l'engagement que lui adresse le chef d'établissement. »

Les professeurs sont dans un établissement associé à l'Etat. « L'association à l'État, fondée sur la loi de 1959, ou loi Debré, et sur la loi du 31 décembre 1984, ou loi Rocard pour l'enseignement agricole, est l'incontournable condition d'existence d'établissements privés sous contrat accessibles à tous, et elle fonde la capacité de développer, sous la responsabilité du chef d'établissement, un projet éducatif spécifique.

Elle tend à garantir un déroulement de carrière des professeurs analogue à celui de leurs homologues de l'Enseignement public. Elle exprime aussi la volonté de l'Enseignement catholique de participer aux réponses que l'ensemble du système éducatif doit donner aux défis qu'il rencontre. »

DANS UNE LOGIQUE DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation⁵

« Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à :

1. **Affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs** communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres.
2. **Reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice.
3. **Identifier les compétences professionnelles attendues.** Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue. » . Sont ainsi définies ;
 - des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14) ;
 - des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4) ;
 - des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8). »

« Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments » ». Outre cette définition proposée par le B.O. n°30 du 25 juillet 2013, on peut trouver différentes définitions de la compétence mais toutes ont en commun les caractéristiques suivantes soulignées par Philippe Astier⁶ : la compétence n'est pas innée, elle

⁴ Nous présentons ici les grandes lignes de ce texte que chaque stagiaire sera invité à s'approprier au cours de l'année de formation
<http://www.enseignement-catholique.fr/ec/divers/17943-re-professeur-dans-lenseignement-catholique>

⁵ Arrêté du 1^{er} juillet 2013 - B.O. n°30 du 25 juillet 2013 – Voir Annexe 1 –
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

⁶ <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-theme/evaluation/evaluation-des-competences-professionnelles/>

est acquise ; elle est spécifique à une classe de situation ; elle est personnelle, subjective, en lien avec un contexte et avec l'action.

Une compétence est toujours inférée. La validation d'une formation par compétences est collégiale et institutionnelle. Elle s'opère en fin d'année par un croisement des points de vue des différents protagonistes responsables de l'accompagnement et de la validation des stagiaires.

Qu'est-ce qu'un professionnel compétent ⁷?

« Il sait à la fois utiliser et transformer ce qu'il sait (connaissances, aptitudes relationnelles (inter et intra), savoirs procéduraux, émotions, langagières...) pour s'adapter à la situation (avec la part d'imprévu qui la constitue), sait l'explicitier et considérer progressivement ses expériences comme un éventail de possibles. Il sait définir un projet d'action, le référer, s'inscrire positivement dans un environnement institutionnel / professionnel, susciter l'adhésion. Il est capable d'analyse et de réajustement. Il va créer et mobiliser une combinatoire de ressources (internes et externes).

Agir en professionnel compétent, pour un enseignant c'est mettre en œuvre une pratique professionnelle pertinente dans une situation d'enseignement, en prenant en compte des critères de réalisation souhaitable de l'activité éducative à réaliser, en créant et mobilisant une combinatoire pertinente de ressources personnelles ou de supports, afin d'atteindre des résultats attendus chez les élèves, en en tirant les leçons de la pratique mise en œuvre dans les situations d'enseignement. »

La logique d'une formation par compétences est différente d'une logique prescription/application, du cours-type reproductible quels que soient les élèves et les contextes, d'un rapport mécanique enseignement / apprentissage. Cette priorité oriente les propositions de formation à l'ISFEC IdF. En conséquence, la formation sur le lieu de stage et à l'institut de formation doit favoriser les mises en œuvre, les critères de réalisation, la mise à disposition et le développement de ressources, la clarification des attendus chez les élèves, le retour réflexif.

⁷ Guy Le Boterf – Intervention en séminaire organisé par l'AFAREC, février 2013

UN PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION : SIX AXES DE FORMATION⁸ :

AXE 1 : Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction

AXE 2 : Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement

AXE 3 : Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique

AXE 4 : Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses

AXE 5 : Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication

AXE 6 : Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.

Les situations professionnelles vécues par les stagiaires pourront être rattachées plus particulièrement à l'un des axes de formation et devenir objet de travail avec les formateurs, les tuteurs ou les chefs d'établissement.

Pour chacun des axes de formation, l'équipe de formateurs a fait une proposition de trois seuils qui invitent à quitter une logique de pédagogie par objectifs, avec une grille d'items à vérifier, cherchant à dégager, pour chacun des axes de la formation, une image à un moment donné d'un professeur stagiaire en développement. L'essentiel sera de percevoir une évolution effective et suffisante du stagiaire en cours d'année.

Le **seuil 1** relève de la prise de fonction. Le professeur stagiaire se situe alors dans une logique de constats, de repérage de faits, de premières mises en lien avec les connaissances et les expériences antérieures, d'application de propositions. Il parvient à se projeter à très court terme.

Le **seuil 2** relève des attendus minimum en cours de formation initiale, de la mise en œuvre des ressources, d'une première maîtrise, en mobilisant des ressources personnelles ou données par d'autres, avec un curseur qui, selon les stagiaires, se déplacerait entre « application » et « appropriation ». Le professeur stagiaire est capable d'une première confrontation, d'une projection à moyen terme. Il s'approprie les caractéristiques du genre. Avec l'aide d'un interlocuteur, il pourra relier les faits à des mises en œuvre et questionnements professionnels.

Le **seuil 3** relève des visées propres à tout enseignant. Il s'appuie sur un développement d'initiatives plus fréquentes, un style professionnel plus assuré. Le professeur stagiaire parvient à situer les ressources qu'il n'a pas encore et à les rechercher. Il développe ses capacités d'analyse, formulant des hypothèses de compréhension et des pistes d'opérationnalisation de sa pratique, percevant progressivement un « éventail de possibles ».

L'ACCOMPAGNEMENT PAR UN TUTEUR INTERNE A L'ISFEC AFAREC IdF : REFERENT

Chaque stagiaire sera accompagné par un formateur de l'ISFEC IdF, appelé référent. Ils assurent une fonction de suivi et d'aide à la mise en cohérence du dispositif de formation. Ils sont garants des orientations de l'ISFEC. Ils permettront en particulier de situer les besoins d'un **accompagnement renforcé** en fin de premier trimestre, en s'appuyant sur les bilans intermédiaires du chef d'établissement et du tuteur. Les aides à apporter au stagiaire seront alors définies (visite par un formateur, entretien formateur/stagiaire/tuteur, renforcement du temps d'observation du stagiaire dans la classe du tuteur, renforcement des visites du tuteur, proposition d'ateliers optionnels...).

Le référent accompagne un groupe composé de professeurs stagiaires et de leurs tuteurs. Il s'informe de la manière dont s'instaure le tutorat, l'intégration dans l'établissement, la mise en place des entretiens avec le chef d'établissement. A distance ou en présentiel, il peut aider à trouver des solutions aux problèmes rencontrés, orientant vers des personnes ressources ou des références utiles, en fonction des demandes.

Il aide le stagiaire à faire les liens nécessaires entre les différents lieux, à clarifier des priorités, à distinguer ce qui relève des « us et coutumes » d'un établissement ou des attendus professionnels aujourd'hui.

Il suscite, dans le groupe de stagiaires qu'il accompagne, une confrontation de documents apportés par les stagiaires, une analyse de pratiques, un repérage des obstacles dans le développement de la professionnalisation, la proposition de pistes de travail en lien avec les attendus actuels du métier.

⁸ B.O. n°13 du 26 mars 2013 (repris dans l'annexe 3)

A l'égard du tuteur

Il participe à la contractualisation et à l'évolution du tutorat, plus particulièrement lors des trois rencontres prévues entre PES/tuteurs et formateurs. Le cas échéant, il peut proposer une médiation.

Il répond aux interrogations du tuteur, selon ses besoins, lors de la rédaction du bilan intermédiaire et du rapport conclusif.

Ce tutorat mixte (tuteur en établissement et référent de l'ISFEC IdF) s'effectue dans une logique d'alternance intégrative : aider le professeur stagiaire à tisser les acquis, propositions, expériences capitalisées dans les différents lieux de la formation. Les rencontres entre professeurs stagiaires / tuteurs et référents, les supports de formation (livret du professeur stagiaire, livret du tuteur, communication à l'aide de l'espace dédié aux tuteurs...), les échanges d'écrits (rapports de visites, bilans...), l'aide à l'élaboration du dossier de compétences et, le cas échéant, du mémoire par le professeur stagiaire sont autant de moyens qui ont pour visées de développer une cohérence entre les différents partenaires de la formation initiale.

A l'égard du chef d'établissement

Il peut clarifier le dispositif de formation, la fonction d'accompagnement du stagiaire, l'articulation entre le rôle du tuteur et celui du chef d'établissement en particulier lors de la rédaction du bilan intermédiaire et du rapport conclusif.

La visite conseil⁹

Effectuée par le référent ou déléguée à un formateur mandaté par l'ISFEC IdF, elle permettra au professeur stagiaire d'obtenir un éclairage nouveau sur sa pratique et de bénéficier d'un temps d'échange personnalisé qui complètera le travail avec le tuteur. Les points saillants de l'échange seront repris dans un rapport écrit du visiteur formateur. Cette visite sera systématique pour les professeurs stagiaires à mi-temps et le compte rendu de la visite participera à l'évaluation formative de la professionnalisation. Pour les autres publics en formation, elle sera effectuée en fonction des besoins.

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT

L'établissement d'accueil du stagiaire n'est pas l'institut de formation et n'a pas vocation à le remplacer mais il peut être pensé comme un lieu qui suscite des apprentissages.

Les professeurs stagiaires soulignent comment, au-delà du seul tuteur, la présence d'une équipe peut, dès la rentrée, les soutenir et les associer à un travail régulier puis les inciter à progresser tout au long de l'année.

Leur bilan de l'année révèle également le rôle capital du chef d'établissement qui, lorsqu'il est bien informé de leur cursus, sait les accueillir, veille à les éclairer sur leurs différentes missions mais aussi sur les exigences liées au passage vers une identité professionnelle. Ce partage de responsabilité engage l'ISFEC IdF dans un accompagnement des tuteurs et une communication régulière avec les chefs d'établissement.

Si former « c'est aider l'autre à trouver une forme, sa forme », il est alors important que le stagiaire, tout en apprenant à se situer dans l'établissement et en se positionnant dans une communauté éducative, puisse trouver progressivement « son style propre » et y prendre des initiatives.

Le chef d'établissement, responsable de l'établissement-formateur :

- intègre dans son équipe le professeur stagiaire, l'invite à s'impliquer dans le projet de l'établissement et le sensibilise à la dimension pastorale de ce projet ;
- accompagne le professeur stagiaire vers la titularisation ;
- veille à la bonne organisation et à l'articulation des temps de service du professeur stagiaire et du tuteur ;
- facilite l'accès à la formation pour le professeur stagiaire.

Le chef d'établissement assure des entretiens avec le professeur stagiaire à des moments clés du parcours, tout particulièrement en début d'année, puis lors de la rédaction du bilan intermédiaire et du rapport conclusif.

Tout comme pour les tuteurs, il est utile de distinguer les **entretiens informels** des **entretiens formels** que le chef d'établissement peut avoir avec le stagiaire. C'est la condition pour les stagiaires de mesurer l'importance de relations plus institutionnalisées dans la vie professionnelle.

Cette forme d'entretien permet :

- d'encourager le stagiaire dans ce qu'il réussit,
- de l'aider à acquérir des repères sur le fonctionnement de l'institution,
- de hiérarchiser les priorités dans une année très chargée,
- de lui signifier ce qui serait à améliorer en lui proposant des ressources, au sein de l'établissement, pour progresser.

⁹ Voir annexe 6

Ces entretiens gagnent à être étayés sur le plan de formation et sur les seuils proposés en annexe 2b et doivent permettre au stagiaire de :

- différencier les tâches prescrites des enseignants et les « us et coutumes » d'un établissement ;
- acquérir des repères sur l'histoire d'une institution ;
- soutenir son engagement personnel dans le métier ;

Le chef d'établissement peut, en particulier, étudier la manière dont, au sein même de son établissement, le stagiaire peut aller observer d'autres enseignants. **Observer d'autres classes**, même sur un temps bref (une demi-heure, une heure) est un bénéfice pour le professeur stagiaire. Cela peut être dans la (les) classe(s) du tuteur ou dans d'autres classes.

Il pourra également solliciter les enseignants spécialisés qui jouent souvent un rôle constructif dans la formation des débutants.

La place désormais importante prise par la formation au sein même de l'établissement d'accueil nécessite de trouver des modes de collaboration fructueux entre les chefs d'établissement et les responsables de l'ISFEC IdF.

Les informations entre chefs d'établissement et responsables de formation se mettent en place dès la rentrée puis tout au long de l'année par des courriers, par la présence des responsables de la formation à certaines réunions de chefs d'établissement et par la mise en place d'un espace numérique dédié aux chefs d'établissement sur le site de l'ISFEC IdF.

QUELQUES ETAPES IMPORTANTES DE L'ANNEE PROFESSEUR STAGIAIRE / CE :

- **Fin août/ début septembre**, accueil des stagiaires dans l'établissement¹⁰
- **Courant octobre**, entretien chef d'établissement / professeur stagiaire pour un état des lieux à l'issue de la prise de fonction.
- **Fin novembre / début décembre**, entretien chef d'établissement / professeur stagiaire en perspective du **bilan intermédiaire**¹¹ à renvoyer le 15 décembre¹², dressant un état des lieux et aide au repérage des professeurs stagiaires ayant besoin d'un renforcement de leur formation. Ce bilan intermédiaire est étayé par le référentiel de compétences et reprend les cinq axes de formation professionnelle, communs à tous les enseignants : s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel, s'impliquer dans la vie d'un établissement, coopérer avec l'équipe, les partenaires, les parents, concevoir son enseignement dans la durée, en lien avec les textes officiels, piloter son enseignement en assurant un mode de fonctionnement du groupe classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves, assurer le suivi des élèves, prendre en compte leur diversité, évaluer.
- **Janvier : Dans le 1er degré**, à l'issue de la rédaction des bilans intermédiaires de décembre, **une rencontre tripartite (PES/tuteur/CE)** sera à prévoir en janvier. Elle sera programmée à l'avance, permettra une prise de parole équilibrée entre les trois participants afin de faire un état des lieux à partir des bilans rédigés (points d'appui et points à travailler par le stagiaire à cette étapes de l'année), de définir deux ou trois priorités pour le second trimestre et de rechercher les moyens de formation potentiels, selon les besoins du stagiaire, à l'interne (ou à l'externe) de l'établissement. **Dans le 2nd degré**, nous invitons les stagiaires, tuteurs et CE à mettre en place cette réunion tripartite.
- **Avril ou mai**, entretien chef d'établissement / professeur stagiaire en perspective du **rapport conclusif : Le chef d'établissement participe à l'évaluation et à la validation du stagiaire par la rédaction d'un rapport de fin de formation** et la formulation d'un avis favorable ou défavorable à la certification du stagiaire.

Le bilan intermédiaire et le rapport de fin de formation invitent donc à garder des traces d'évolution du stagiaire.

L'articulation accompagnement du tuteur / accompagnement du chef d'établissement

Tuteur et chef d'établissement du professeur stagiaire ont une même fonction d'accompagnement mais elle se décline de manière distincte et complémentaire. Chacun travaille avec le stagiaire selon deux points de vue différents : le tuteur privilégie un accompagnement du stagiaire qui s'ancre dans les pratiques de classe et le chef d'établissement privilégie un accompagnement du stagiaire qui s'ancre dans le quotidien d'un établissement. Tout au long de l'année, il s'agira de respecter le rôle de chacun, le maintien de points de vue indépendants tout en donnant au stagiaire la reconnaissance suffisante pour évoluer dans ses pratiques professionnelles.

¹⁰ Dans le 1^{er} degré, les chefs d'établissement sont invités à une réunion dans chaque diocèse avec les PES et les tuteurs

¹¹ Les bilans intermédiaires sont également communiqués aux représentants des corps d'inspection.

¹² Annexe 4

Le tableau ci-dessous permet de souligner la complémentarité des points de vue et des fonctions lors de la rédaction des rapports conclusifs :

LE JURY ACADÉMIQUE	Destinataires	Visées	Situations propices à la collecte de faits observés
Rapport du tuteur	Professeur stagiaire ISFEC IdF Représentant des corps d'inspection (IEN ou IPR) qui s'appuiera sur ce rapport pour la formulation d'un avis	<ul style="list-style-type: none"> . Rend compte de l'évolution du professeur stagiaire, dans un contexte particulier, sur l'ensemble de l'année. . Eclaire l'avis formulé par les corps d'inspection. 	<p>Le tuteur se situe de son point de vue d'enseignant expérimenté.</p> <p>Il a observé le stagiaire dans des situations de classe et l'a accompagné dans la maîtrise des outils spécifiques du métier.</p>
Avis et rapport du chef d'établisse- ment	Professeur stagiaire ISFEC IdF Jury académique	<ul style="list-style-type: none"> . Participe directement à la titularisation du stagiaire. . Exprime la conformité aux attendus de la profession dans l'institution. . Formule un avis précis. 	<p>Le chef d'établissement se situe de son point de vue de responsable d'un établissement et d'une équipe. Il a observé le stagiaire dans des lieux variés et situations transversales (concertations, relations avec les parents, rédaction des livrets de compétences, suivi des élèves en difficulté, entretiens, participation à la vie de l'établissement, réunions avec différents partenaires...).</p>
Avis de l'institut de formation	Jury académique Professeur stagiaire (Attestation)	<p>Participe directement à la titularisation du stagiaire.</p> <p>Exprime la conformité aux attendus de la profession.</p> <p>Formule un avis précis.</p>	<p>L'institut de formation se fonde sur le suivi des responsables de formation, pilotes didactiques et référents, sur la participation du stagiaire aux différentes modalités de la formation, à la formation à distance, à la « mutualisation » sur les compétences communes¹³. Le cas échéant, sur les visites conseils.</p>

¹³ Pour les lauréats des concours externes, cette évaluation s'opère à partir d'un dossier de compétences constitué par le stagiaire

LES DIFFERENTS PUBLICS EN FORMATION

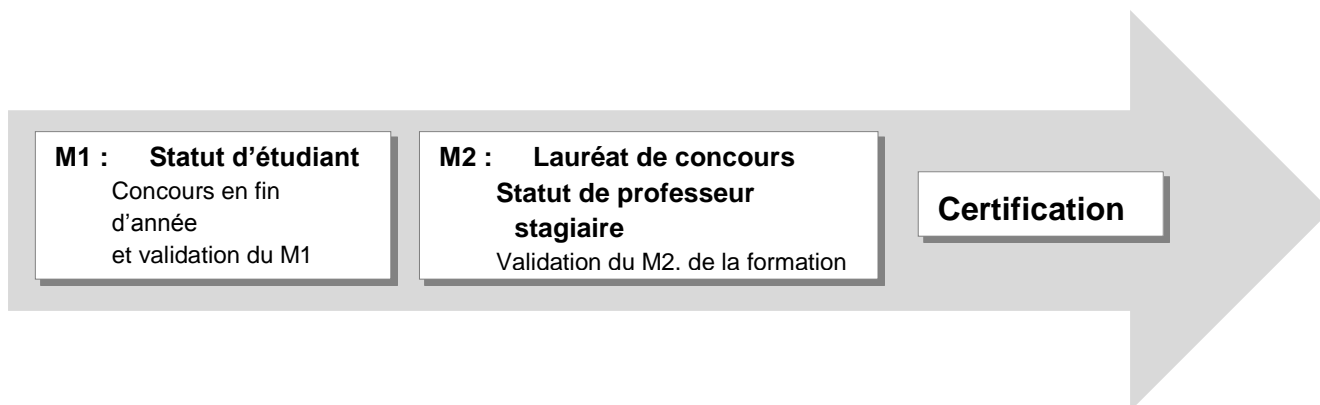
Tableau synthétique des différentes situations de stagiaires

Références dans le livret	Profil du Professeur stagiaire	Formation en établissement	Validation
		<p>Le chef d'établissement accompagne le professeur stagiaire et rédige un bilan intermédiaire en décembre.</p> <p>Un tuteur accompagne le professeur stagiaire rédige un bilan intermédiaire en décembre.</p>	<p>Le chef d'établissement rédige un rapport conclusif accompagné d'un avis favorable ou défavorable à la validation à destination du jury.</p> <p>Le tuteur rédige un rapport conclusif à destination des corps d'inspection.</p>
Annexe 8	1^{er} degré Professeurs des écoles stagiaires à mi-temps , lauréats du concours externe (CRPE) ou concours 3 ^{ème} voie.	Quotité de service : mi-temps en établissement / mi-temps en formation Un double tutorat est mis en place : un tuteur enseignant dans un établissement et un tuteur rattaché à l'institut de formation.	Certains professeurs stagiaires valident les 60 ECTS de Master 2, d'autres bénéficient de parcours adaptés. L'ISFEC IdF donne un avis sur la formation professionnelle.
Annexe 8	1^{er} degré Professeurs des écoles stagiaires à temps plein , lauréats du second concours interne, de l'examen réservé professionnalisé.	Quotité de service : plein temps + 60h de formation Le rapport intermédiaire du tuteur est à destination des responsables de formation et de l'IEN.	L'ISFEC IdF donne un avis sur la formation professionnelle.
Annexe 9	2nd degré Professeurs stagiaires à mi-temps , CAFÉPIENS ou concours 3 ^{ème} voie.	Quotité de service : mi-temps Un double tutorat est mis en place : un tuteur enseignant dans un établissement et un tuteur rattaché à l'institut de formation.	Certains professeurs stagiaires valident les 60 ECTS de Master 2, d'autres bénéficient de parcours adaptés. L'ISFEC IdF donne un avis sur la formation professionnelle.
Annexe 10	2nd degré Professeurs stagiaires à temps plein , lauréats du CAER-PC ou recrutements réservés.	Quotité de service : plein temps + 60h de formation Un tuteur enseignant dans un établissement accompagne le professeur stagiaire et rédige un rapport intermédiaire.	L'ISFEC IdF donne un avis sur la formation professionnelle.

PROFESSEURS STAGIAIRES 1^{er} ET 2nd DEGRES A MI-TEMPS, DANS LE CADRE DU MASTER MEEF¹⁴ OU EN PARCOURS ADAPTE

La formation des nouveaux enseignants s'effectue dans le cadre du MEEF (Master Enseignement Education et Formation) en lien avec l'Institut Supérieur de Pédagogie (ISP), Faculté d'éducation (Institut Catholique de Paris)

Le parcours de formation



Le parcours de formation adapté

Pour les professeurs stagiaires ne relevant pas du cadre de formation du M2 MEEF, un parcours adapté sera mis en place. Il sera défini après une rencontre du professeur stagiaire avec un responsable de formation et à l'issue de la réunion des responsables de formation étudiant les différents dossiers.

Un document écrit précisant les modalités spécifiques du déroulement et de la validation de sa formation sera remis au professeur stagiaire au cours du mois de septembre.

Type de parcours	Parcours MEEF 2	Parcours adapté 1	Parcours adapté 2
Public concerné	Professeurs stagiaires titulaires d'un M1	Professeurs stagiaires ayant déjà un M2 MEEF	Professeurs stagiaires n'ayant pas obligation d'intégrer un M2 MEEF
Mémoire professionnel	Participation aux cours de méthodologie, aux séminaires, rédaction et soutenance	Non	Non
Ecrit professionnel	Non	Oui Participation à un atelier d'écriture	
Stage supplémentaire		Oui avec un projet défini par le stagiaire en lien avec les responsables de formation, dans le cadre d'une convention de stage (une à deux semaines perlées)	

Le contrat de travail

Le professeur stagiaire, contractuel de l'Etat, est rémunéré à temps plein par le rectorat, à l'échelon 1 puis 2 en cours d'année.

Son installation se fait en début d'année scolaire dans l'établissement d'accueil.

Son temps de travail sur le lieu de stage est à mi-temps, **le temps de formation fait partie du temps de travail.**

En conséquence, le professeur stagiaire doit attester de sa présence par la signature régulière de feuilles de présence : il faut comprendre cette obligation comme un acte administratif conditionnant la rémunération. Toute

¹⁴ Métier de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation

absence doit être notifiée à l'établissement d'accueil et justifiée par un certificat médical dont copie doit être transmise à l'ISFEC IdF.

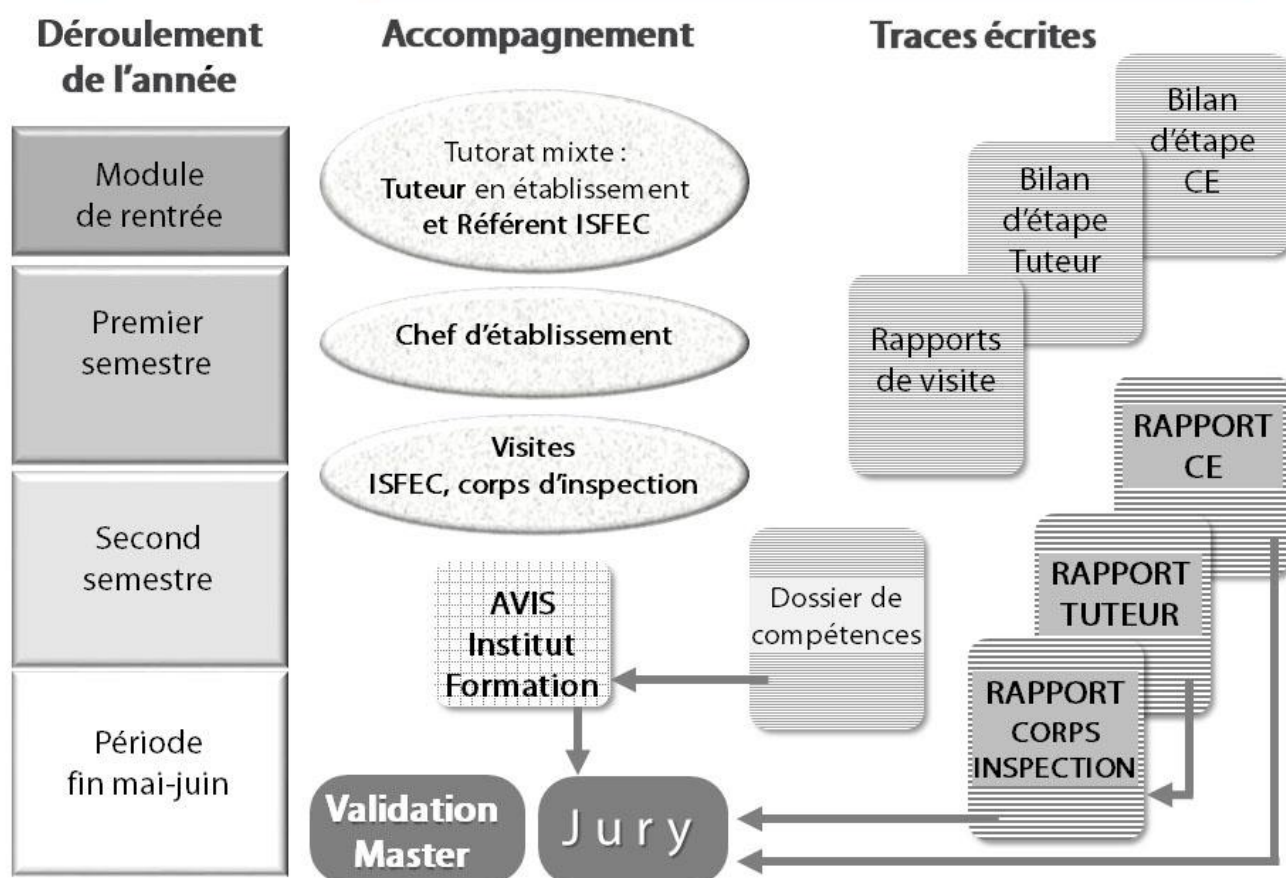
Le contrat de formation

Le contrat de formation définit le cadre des obligations de présence du professeur stagiaire.

Il comprend : l'assiduité et la ponctualité aux différentes propositions de l'ISFEC IdF ou de tout autre organisme de formation, nécessaires à l'efficacité et au bon déroulement de la formation, l'implication active dans le travail avec le tuteur et le travail personnel de réflexion sur les apports de la formation.

Les absences

Toute absence sur le temps d'enseignement et de formation doit être notifiée à l'établissement d'accueil et justifiée par un certificat médical dont copie doit être transmise à l'ISFEC IdF dans les 48 heures. Les rectorats sont informés des absences non justifiées.



Les modalités d'évaluation et de certification

Les textes officiels régissant les modalités exactes de la validation du concours restent à paraître. Cependant, les documents suivants participeraient à l'évaluation :

- le rapport conclusif du chef d'établissement,
- le rapport conclusif du tuteur à destination des représentants des corps d'inspection,
- l'avis de l'Institut de formation.

Par ailleurs « Pour être titularisés dans le corps des professeurs certifiés, dans les conditions prévues à l'article 26 du présent décret¹⁵, les candidats ayant subi avec succès les épreuves du concours externe prévu au I doivent justifier de la détention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation ».

¹⁵ B.O. n°13 du 26 mars 2015.

PROFESSEURS STAGIAIRES A TEMPS PLEIN

Le contrat de travail

Le professeur stagiaire, contractuel de l'Etat, est rémunéré à l'échelon 3 par le rectorat comme professeur stagiaire.

Son installation se fait en début d'année scolaire dans l'établissement d'accueil. Il a un contrat provisoire sur la base d'un temps plein

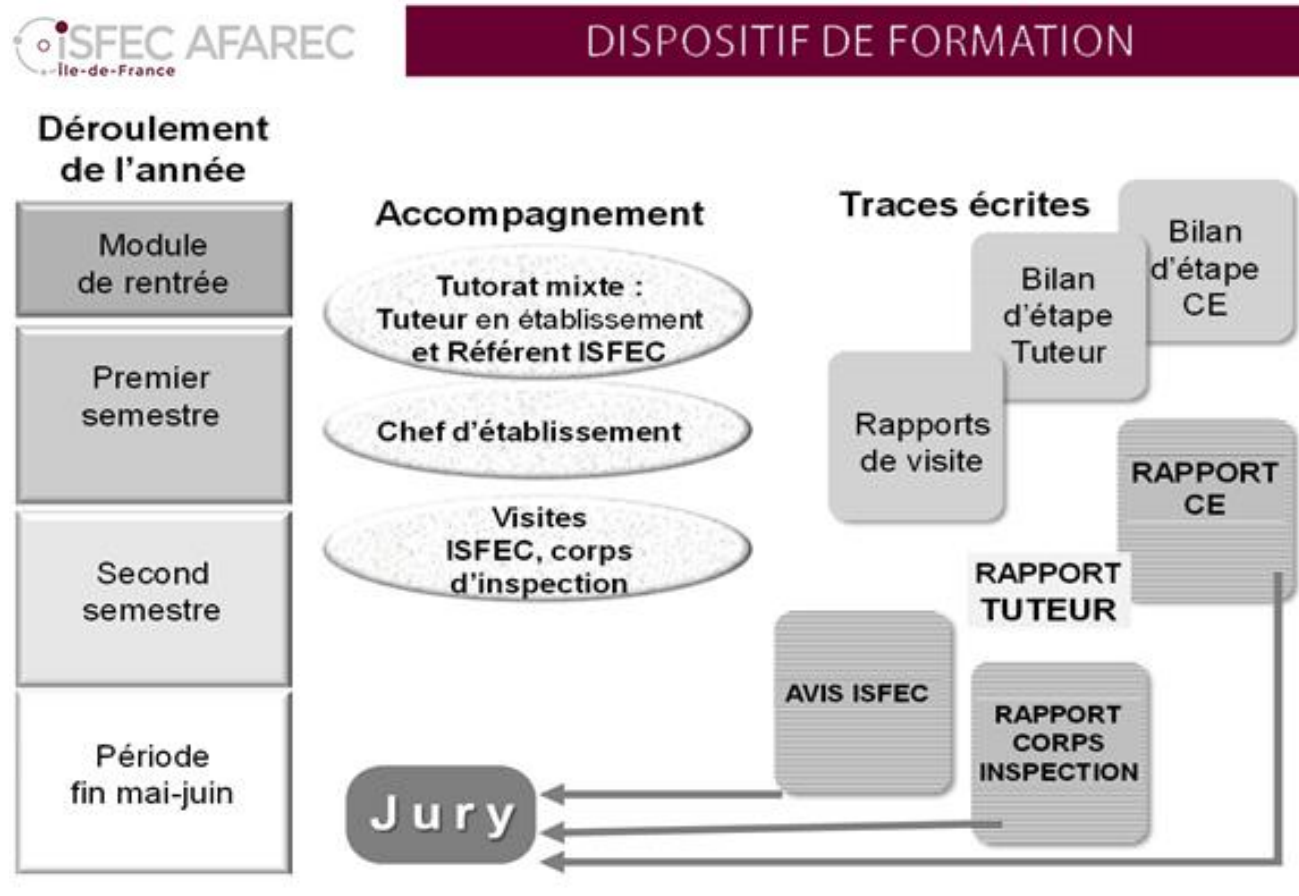
Le contrat de formation

Le contrat de formation, environ 60 heures de formation didactique et pédagogique en fonction d'un bilan d'auto-positionnement effectué par les professeurs stagiaires, définit le cadre des obligations de présence du professeur stagiaire. Il comprend :

- L'assiduité et la ponctualité aux différentes propositions de l'ISFEC IdF ou de tout autre organisme de formation, nécessaires à l'efficacité et au bon déroulement de la formation ;
- L'implication active dans le travail avec le tuteur ;
- Le travail personnel de réflexion sur les apports de la formation.

Les absences

Toute absence sur le temps d'enseignement et de formation doit être notifiée à l'établissement d'accueil et justifiée par un certificat médical dont copie doit être transmise à l'ISFEC IdF.



Les modalités d'évaluation et de certification

Les textes officiels régissant les modalités de la validation du concours précisent que les documents suivants participent à l'évaluation :

- le rapport conclusif du chef d'établissement,
- le rapport conclusif du tuteur à destination des représentants des corps d'inspection,
- l'avis de l'Institut de formation.

Par ailleurs « Pour être titularisés dans le corps des professeurs certifiés, dans les conditions prévues à l'article 26 du présent décret¹⁶, les candidats ayant subi avec succès les épreuves **du concours externe** prévu au I doivent justifier de la détention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation »

LE TUTEUR

L'accompagnement est assuré par des personnels d'enseignement et d'éducation expérimentés, proposés par l'Enseignement catholique¹⁷ et agréés par les corps d'inspection. Ils sont nommés dans le même établissement ou non que le stagiaire. Cet accompagnement constitue une part importante de la formation, sous la forme de rencontres régulières et de visites mutuelles. Les tuteurs sont repérés au regard de leur expérience du métier, de leur maîtrise didactique, de leurs qualités relationnelles et de leur positionnement institutionnel.

Le tuteur, en lien avec son expérience du métier, perçoit progressivement la nécessité des **déplacements** à opérer entre son statut d'enseignant et son statut de maître associé à la formation :

- Le tuteur, au-delà de ses connaissances sur le métier, devient un professionnel de l'expérience. « Contrairement au compagnonnage, la transmission de l'expérience est la transmission d'une parole, d'une mise en mots et d'une catégorisation. »¹⁸;
- La posture d'accompagnement et le respect du style propre de l'accompagné nécessitent de prendre en compte le profil du professeur stagiaire et son parcours antérieur (suppléances ou non, stages...);
- Pour autant, il n'y a pas de parité totale entre le stagiaire et le tuteur. Ce dernier est le garant du cadre des rencontres, entretiens, visites mutuelles. Ses interventions porteront sur des objets de travail définis avec le stagiaire plutôt que sur la personne.

LES FONCTIONS DU TUTEUR

Accueillir

C'est au sens le plus large qu'il faut entendre cette fonction. Cela va de l'aide à la prise de conscience du professeur stagiaire sur les finalités de la profession aux conseils les plus strictement matériels sur des moments cruciaux de l'année scolaire (la rentrée, les retours de vacances, les évaluations...).

Le tuteur, avec le chef d'établissement, aide le professeur stagiaire à s'intégrer dans l'établissement. Les modalités de cette aide ne seront pas identiques selon que les stagiaires ont été suppléants, n'ont pas encore enseigné, ont effectué des stages, ont été affectés dans un autre établissement que le tuteur...

Il s'agit ensuite d'élaborer les premiers éléments d'un contrat de collaboration avec le professeur stagiaire. Penser l'organisation de l'accompagnement du stagiaire sur le mode d'un **contrat de coopération négocié et évolutif** paraît essentiel.

Observer

L'observation est une compétence centrale dans le travail de l'enseignant.

Elle est une des sources importantes d'informations nécessaire pour opérer les réajustements de séances, en tenant compte des réactions des élèves et de leurs besoins.

Le tuteur aura à aller observer le stagiaire dans sa classe tout comme le stagiaire viendra observer le tuteur. L'une des règles constitutives de l'observation, c'est qu'elle est soumise à la définition préalable d'un objectif.

¹⁶ B.O. n°13 du 26 mars 2015.

¹⁷ Pour le 1^{er} degré, les tuteurs sont désignés de manière conjointe par les DDEC et l'ISFEC AFAREC IDF. Pour le 2nd degré, l'ISFEC AFAREC IdF constitue un vivier de tuteurs ayant un avis favorable de leur chef d'établissement et des représentants des corps d'inspection. La désignation des tuteurs est régulée par l'ISFEC AFAREC IdF à partir du vivier de tuteurs constitué en lien avec les chefs d'établissement et les représentants des corps d'inspection. La nomination du tuteur est validée par le recteur.

¹⁸ BAILLAT Gilles, Conférence à l'ISP en octobre 2008

L'observation ne constitue pas la seule manière de collecter des informations pour pouvoir travailler ensemble : concevoir ensemble des séquences, échanger des outils et des supports, les analyser, s'appuyer sur des récits d'événements particuliers ou des travaux des élèves sont des activités tout aussi enrichissantes que la seule observation

Accompagner

Il ne s'agit pas d'entretenir une relation maître/élève prescriptive mais comme le rappelle Guy le Bouëdec : « trois fonctions doivent toutes être remplies pour qu'on puisse parler d'accompagnement :

- Accompagner quelqu'un c'est l'accueillir et l'écouter ;
- Accompagner quelqu'un c'est participer avec lui au dévoilement du sens de ce qu'il vit et recherche ;
- Accompagner quelqu'un c'est cheminer à ses côtés pour le confirmer dans le nouveau sens où il s'engage ».¹⁹

En effet, le positionnement de l'accompagnateur n'est pas un positionnement de surplomb mais un positionnement de service. Dans cette optique, le tuteur et le professeur stagiaire **doivent envisager des temps de co-animation** dans la classe du tuteur ou du stagiaire, à certaines conditions. Le tuteur est là pour « **créer les conditions de la réussite** ».

Conseiller

Le conseil, c'est « la prescription sur ce qu'il convient de faire » mais c'est aussi « une assemblée qui délibère ». C'est cette idée de délibération qui nous semble importante à promouvoir. La visée, pour le tuteur, est de créer les conditions pour que le stagiaire en vienne à analyser ses pratiques et à s'administrer le conseil dont il a besoin.

Pour que le conseil pédagogique puisse être formateur, il faut qu'il permette au stagiaire :

- de prendre conscience des choix didactiques, pédagogiques, éducatifs ;
- d'élargir l'éventail de ses choix en connaissant les avantages et les limites de chacun d'eux.

Le tuteur a également un rôle d'évaluateur du stagiaire. Ce dernier ne sera constructif qu'à condition de reconnaître le travail effectué par le stagiaire, d'accepter d'entrer dans sa logique et de ne pas se limiter à la sécheresse de l'évaluation mais de l'intégrer au processus d'accompagnement²⁰.

Il convient de distinguer deux niveaux :

- un niveau d'évaluation régulative : celle qui prend en compte le travail du professeur stagiaire tout au long de l'année. Dans cette logique, un bilan intermédiaire²¹ sera demandé au tuteur pour le 16 décembre afin de préciser la manière dont s'est engagé le travail d'accompagnement ;
- un niveau d'évaluation finale : par le biais d'un rapport écrit en lien avec le référentiel (voir la partie « Les modalités d'évaluation et de certification » ci-après).

Dans les deux cas, le document rédigé rend compte du contexte d'exercice, de la pratique du stagiaire accompagné, de son **évolution** en cours d'année, des compétences en place et/ou de celles qui ne le sont pas encore. Il s'appuiera sur le référentiel de compétences et sur le référentiel de formation²².

Les notes prises lors des observations et entretiens serviront de support à la rédaction du rapport.

En conséquence, « le tuteur :

- facilite l'intégration du professeur stagiaire et la participation de celui-ci à la vie de l'établissement ;
- accompagne le professeur stagiaire dans le cadre de visites mutuelles, de temps de travail en commun, d'écrits professionnels partagés [...];
- permet au professeur stagiaire de relire son activité professionnelle, de faire preuve de distanciation, d'être force de propositions vis-à-vis de son parcours de professionnalisation ;
- assure un rôle de « formateur de terrain », en mettant à disposition des ressources (informations, documentation, répertoire de pratiques éprouvées) au sein d'une équipe d'établissement, en lien avec l'ISFEC AFAREC IdF chargé de la formation. »²³

¹⁹ Cahiers de l'ISP n°36

²⁰ Conférence d'Anne Jorro – « Activité évaluative et accompagnement » - 3 juillet 2013 – Université d'été internationale – Admée Europe

²¹ Annexe 5

²² Annexes 1, 2a et 2b

²³ Formation initiale des enseignants - Cahier des charges de la formation - SGEC/2010/971 du 17/09/2010

LE CADRE DE TRAVAIL AVEC LE PROFESSEUR STAGIAIRE

Les tuteurs ont des profils différents : dans le même établissement que le professeur stagiaire ou non,

Les professeurs stagiaires ont des profils différents : formation antérieure, vie professionnelle antérieure, suppléances, expériences dans d'autres niveaux d'enseignement...

Le tuteur met en place des formes de suivi adaptées à la situation du professeur stagiaire. Les modalités de rencontres et communication sont à instaurer de manière régulière, différentes si le tuteur est ou non dans le même établissement que le stagiaire.

Cinq conditions pour que le PES et le tuteur s'inscrivent dans une démarche de tutorat :

- **Des initiatives et de la co-construction** : comment chacun s'investit-il dans la relation ?
- **Un positionnement professionnel entre un professeur stagiaire et un enseignant expérimenté qui met en mots son expérience** : comment instaurer une juste distance permettant d'établir une relation de confiance et une coopération effective ?
- **Une contractualisation** : au-delà des échanges informels et spontanés, comment anticiper les temps de travail dans et hors classe (rendez-vous pris et respectés, définition d'objectifs de travail, mode de transmission, communication des informations...) ?
- **Une conservation des traces du travail effectué par le tuteur et par le professeur stagiaire** : ces traces peuvent rester personnelles, peuvent servir à la communication entre le tuteur et le professeur stagiaire, peuvent servir à la communication avec d'autres interlocuteurs (l'ISFEC AFAREC IdF, le CE, l'IEN...). Stagiaire et tuteur peuvent donc s'interroger sur la conception d'un « cahier de bord » qui permettra au professeur stagiaire d'étoffer son portfolio et au tuteur d'argumenter le bilan d'étape puis le rapport de fin de parcours.
- **Le respect de quelques principes déontologiques** : la relation tuteur / professeur stagiaire a une visée formatrice, elle nécessite donc de s'établir progressivement, en mettant en place un cadre favorisant une liberté de parole. Il est donc nécessaire de veiller à un devoir de réserve. Lors des bilans, rien ne s'écrit sur le professeur stagiaire sans qu'il ne soit au courant.

Le travail de tutorat doit permettre :

- d'aider le professeur stagiaire à analyser ses pratiques pédagogiques, à les expliciter, à en approfondir le sens ;
- d'aider à cibler les compétences à travailler ;
- de relire son activité professionnelle, en faisant preuve de distanciation, d'être force de proposition vis-à-vis de son parcours de professionnalisation ;
- d'amener le professeur stagiaire à interroger les champs disciplinaires et les contenus d'enseignement qui sont en jeu dans la formation des élèves ;
- de conduire le professeur stagiaire à prendre la mesure de sa responsabilité en l'aidant à identifier toutes les dimensions du métier ;
- de suivre les évolutions du système éducatif et de sa discipline ;
- de pouvoir adapter son action aux élèves très divers qui lui seront confiés.

Pour atteindre ces objectifs, doit être instaurée, sous forme écrite de préférence, une contractualisation des modalités du tutorat (rythmes et contenus des échanges, limites du tutorat) tant pour les rencontres hebdomadaires que pour les visites.

En fonction du stagiaire, les orientations du tuteur aideront à une définition progressive de priorités pour le stagiaire :

En tout début d'année :

- Se situer dans l'établissement, avec les familles, avec les partenaires ;
- Repérer les caractéristiques de son niveau de classe, en lien avec les textes officiels ;
- Organiser le cadre de vie de la classe (espace, temps, matériel, règles de fonctionnement...);
- Offrir des ressources pour mettre les élèves au travail.

Dans un deuxième temps :

- Piloter plus précisément le groupe en fonction de l'âge des élèves ;
- Concevoir des activités cohérentes avec les textes officiels et les démarches didactiques actuelles,
- Partager des supports de conception, des ressources ;
- Repérer les conditions d'une progression dans les apprentissages du groupe classe.

Dans un troisième temps :

- Approfondir les outils de conception de classe et se projeter à plus long terme ;
- Adapter son action aux élèves très divers qui lui sont confiés ;
- Assurer le suivi, l'évaluation et la remédiation des élèves ;

- Coopérer et communiquer avec les différents partenaires et l'équipe d'enseignants ;
- Faire évoluer les modalités d'enseignement et de socialisation des élèves ;
- Analyser ses pratiques pédagogiques, les expliciter, en approfondir le sens.

Hors classe, des temps d'échanges seront à organiser :

Pour favoriser le développement des compétences du professeur stagiaire, le tuteur assurera un accompagnement régulier, hebdomadaire dans la première partie de l'année, qui pourra s'effectuer « en présentiel » ou à distance selon les situations.

- Des échanges informels : si le tuteur est dans l'établissement, les échanges peuvent s'effectuer dans différents lieux, à différents moments... Si le tuteur est hors établissement, par courriel ou téléphone...
- Des échanges formels : que le tuteur soit ou non dans l'établissement, des temps de travail doivent être anticipés, avec une durée annoncée et un objectif précis.
- Les supports de l'échange : une question, un événement, un manuel, un travail d'élève, une idée de contenu, une réunion ou activité à préparer... Les documents viennent du professeur stagiaire et, à part équivalente, du tuteur.

Les visites mutuelles entre tuteur et professeur stagiaire :

Tout enseignant débutant a besoin de temps, sans être observé, pour s'adapter à la classe et instaurer sa légitimité.

Le tuteur doit prévoir une visite par mois environ de septembre à avril (7 visites étant un minimum).

L'observation n'est opérationnelle qu'à trois conditions :

- Reconnaissance des limites de l'observation ;
- Définition d'un projet d'observation, de manière négociée entre le professeur stagiaire et le tuteur ;
- Entretien à l'issue de l'observation : moment de co-évaluation favorisant une répartition égale de la parole entre le professeur stagiaire et le tuteur.

Les règles sont identiques lorsque le stagiaire va observer son tuteur ou un autre enseignant confirmé.

Le tuteur et le stagiaire peuvent prévoir de mettre en place des temps, même brefs, de co-intervention dans la classe du stagiaire ou dans sa classe pour expérimenter une nouvelle démarche ou organisation de la classe ou du cours.

Le tutorat, dans ses différentes modalités représente un volume moyen de deux heures hebdomadaires, cela n'excluant pas une pratique modulable en fonction des besoins du stagiaire, évolutifs tout au long de l'année.

LE CALENDRIER²⁴ DU TUTEUR, SA FORMATION ET SON ACCOMPAGNEMENT

QUELQUES ÉTAPES IMPORTANTES DE L'ANNÉE

- **Au cours du premier trimestre** et à la demande de l'ISFEC, le tuteur établit un bilan intermédiaire, renseigné en ligne, à partir des traces écrites des échanges réalisés au cours des visites et des différentes rencontres.
- **Fin décembre-début janvier** : le tuteur rédige un **bilan d'étape** à la demande du Rectorat, appuyé sur le référentiel de compétences. Les matrices de ces rapports ne sont pas encore connues à ce jour et seront adressées aux tuteurs par le Rectorat. Nous vous incitons à garder une copie de ce bilan en vue d'une rencontre tripartite du tuteur, du stagiaire et du chef d'établissement en janvier.
- **En avril-mai** : le tuteur rédige un rapport de synthèse, ou **rapport conclusif du tuteur**, articulé aux compétences professionnelles du référentiel²⁵. Ce document est adressé aux corps d'inspection, avec copie aux responsables de la formation. Les formulaires, dates précises, modalités de transmission des documents relèvent des Rectorats.

Les documents rédigés rendent compte du contexte d'exercice, de votre pratique, de votre évolution en cours d'année, des compétences en place et/ou de celles qui ne le sont pas encore. Ils s'appuient sur le référentiel de compétences et sur les grilles rectorales.

ARTICULATION DE L'ACCOMPAGNEMENT TUTEUR / CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Tuteur et chef d'établissement du professeur stagiaire ont une même fonction d'accompagnement mais elle se décline de manière distincte et complémentaire. Chacun travaille avec le stagiaire selon deux points de vue

²⁴ Voir annexes 8, 9 ou 10 en fonction du profil de professeur stagiaire accompagné par le tuteur

²⁵ L'Annexe 4 présente la grille qui servira au Rapport conclusif du chef d'établissement et peut éclairer le tuteur sur les attendus de fin de stage

différents : le tuteur privilégie un accompagnement du stagiaire qui s'ancre dans les pratiques de classe et le chef d'établissement privilégie un accompagnement du stagiaire qui s'ancre dans le quotidien d'un établissement. Tout au long de l'année, il s'agira de respecter le rôle de chacun, le maintien de points de vue indépendants, tout en donnant au stagiaire la reconnaissance suffisante pour évoluer dans ses pratiques professionnelles. À l'occasion des bilans d'étape, un point à mi-parcours peut permettre des réajustements. Chaque stagiaire analyse sa propre évolution, identifie les points à travailler au regard des avis du tuteur et du chef d'établissement. Une rencontre tripartite entre le stagiaire, le tuteur et le chef d'établissement est souhaitable en janvier afin de reprendre ensemble les bilans d'étape officiels pour envisager les évolutions attendues jusqu'au rapport conclusif.

Le rôle du tuteur est central dans le dispositif actuel de formation. En conséquence, il lui est indispensable d'avoir toutes les informations pour assurer sa fonction, de se former tout au long de l'année, en mutualisant sa réflexion avec des collègues assurant la même fonction. **Les temps de formation, de réunion sont obligatoires pour le tuteur.**

Le dispositif actuel de formation nécessite une prise en compte des exigences particulières d'un accompagnement sur la durée et d'une participation à l'évaluation de l'évolution du professeur stagiaire. Il est proposé aux tuteurs une formation sur l'année, articulant différentes propositions, communes à tous les tuteurs du 1^{er} degré et du 2nd degré²⁶. Lorsque le tuteur est nommé pour la première fois et n'a pas eu de formation antérieure²⁷, il lui est demandé de s'inscrire à au moins deux journées de formation.

Le blog des tuteurs :

La venue aux réunions proposées en cours d'année ainsi qu'aux journées de formation permet aux tuteurs de se tenir régulièrement informés des différentes étapes de la formation. Destiné à prolonger, élargir et approfondir la réflexion et le travail menés à l'ISFEC dans le domaine de l'accompagnement professionnel, l'accès à un espace numérique d'échange, de mutualisation et de formation est proposé aux tuteurs du 1^{er} et 2nd degrés des diocèses d'Ile-de-France.

En se rendant sur **tuteurs.eklablog.com** et en entrant le mot de passe **ISFECtuteursIDF** il est ainsi possible d'accéder à toutes les rubriques du blog « Apprendre de l'expérience ». Dans le respect d'une charte à laquelle le tuteur devra adhérer lors de sa première connexion, cet espace numérique permet de s'informer, de réagir, poser des questions, partager des expériences, faire des propositions etc...

Les animateurs de ce blog veillent à proposer régulièrement textes de réflexion, pistes de travail et/ou de lecture, compléments et prolongements aux formations proposées à l'ISFEC IdF... Chaque semaine, en s'inscrivant à la Newsletter du blog (en bas de page à gauche, sous le calendrier en indiquant son adresse mail à côté de la petite enveloppe puis en cliquant sur « M'inscrire ».), il est ainsi possible de retrouver le bulletin de veille mis à disposition par Thomas ZIPPER, documentaliste à l'ISFEC AFAREC IdF.

²⁶Voir proposition et modalités d'inscription annexe 3

²⁷ En particulier, dans le premier degré, la formation Maître Associé à la Formation (MAF). Depuis la rentrée 2016, ce stage est également ouvert à des enseignants du 2nd degré et s'intitule « Formation des Enseignants Associés à la Formation (EAF) »

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION²⁸

(Arrêté du 1^{er} juillet 2013)

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à :

1. **Affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs** communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres.
2. **Reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice.
3. **Identifier les compétences professionnelles attendues.** Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14) ;
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4) ;
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8)²⁹.

COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS ET PERSONNELS D'EDUCATION

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école, qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

²⁸ http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

²⁹ Ne sont pas reproduites dans ce document

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

Eviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative :

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

Réfléchir sur sa pratique — seul et entre pairs — et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune :

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.

Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école :

- tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire ;
- ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En particulier, au collège :

- accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique :

- articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école :

- offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école ;
- repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

En particulier, au lycée professionnel :

- utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école :

- tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage ;
- maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

En particulier, au lycée :

- faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur ;
- contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel :

- construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques ;
- entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plates-formes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.

Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école :

- à l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires ;
- adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage) ;
- apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages ;
- gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux ;

- gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.
- En particulier, au lycée professionnel :
- favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves ;
- contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevé ;
- mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves

En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.

Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

COMPETENCES SPECIFIQUES AUX PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

Les professeurs documentalistes exercent leur activité dans l'établissement scolaire au sein d'une équipe pédagogique et éducative dont ils sont membres à part entière. Ils ont la responsabilité du centre de documentation et d'information, lieu de formation, de lecture, de culture et d'accès à l'information. Ils contribuent à la formation de tous les élèves en matière d'éducation aux médias et à l'information.

Outre les compétences qu'ils partagent avec l'ensemble des professeurs, telles qu'elles sont énoncées ci-dessus, ils maîtrisent les compétences spécifiques ci-après.

Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

Les professeurs documentalistes apportent les aides nécessaires aux élèves et aux professeurs, notamment pour que les apprentissages et l'enseignement prennent en compte l'éducation aux médias et à l'information. Ils interviennent directement auprès des élèves dans les formations et les activités pédagogiques de leur propre initiative ou selon les besoins exprimés par les professeurs de discipline.

D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

Connaître les principaux éléments des théories de l'information et de la communication.

Connaître la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques ; connaître le droit de l'information ainsi que les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée.

Connaître les principaux concepts et analyses en sociologie des médias et de la culture.

Savoir définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres professeurs.

Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information.

Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.

Les professeurs documentalistes, maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition

En relation avec les autres membres de la communauté éducative et dans le cadre du projet d'établissement, les professeurs documentalistes proposent une politique documentaire au chef d'établissement et participent à sa mise en œuvre dans l'établissement et dans son environnement numérique. Cette politique a pour objectif principal de permettre à tous les élèves d'accéder aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation.

D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir

Maîtriser les connaissances et les compétences bibliothéconomiques : gestion d'une organisation documentaire et d'un système d'information, fonctionnement de bibliothèques publiques ou centres de documentation, politique d'acquisition, veille stratégique, accueil et accompagnement des publics, animation et formation, politique de lecture, évaluation.

Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles.

D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

Organiser et gérer le centre de documentation et d'information en veillant à la diversité des ressources et des outils mis à disposition des élèves et en s'appuyant sur la situation particulière de chaque établissement (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel).

Organiser, en liaison avec l'équipe pédagogique et éducative, la complémentarité des espaces de travail (espace de ressources et d'information, salles d'études, etc.) et contribuer à les faire évoluer de manière à favoriser l'accès progressif des élèves à l'autonomie.

Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire, les fonctionnalités des logiciels documentaires ainsi que les principes de fonctionnement des outils de recherche d'informations.

Participer à la définition du volet numérique du projet d'établissement et faciliter l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques, notamment lors des travaux interdisciplinaires.

Agir au sein d'un réseau de documentation scolaire en vue d'assurer des relations entre les niveaux d'enseignement et d'optimiser leurs ressources.

Les professeurs documentalistes, acteurs de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel :

Le centre de documentation et d'information est un lieu privilégié pour contribuer à l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement.

Mettre en place des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistique (et des différentes formes d'art), scientifique et technique et développer une politique de lecture en relation avec les professeurs, en s'appuyant notamment sur la connaissance de la littérature générale et de jeunesse.

Savoir utiliser les outils et les dispositifs numériques pour faciliter l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.

Un parcours de professionnalisation : les 6 axes pour la validation des compétences³⁰

AXE 1 : COMPETENCES RELATIVES A LA PRISE EN COMPTE DES ELEMENTS REGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELS DE SON ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL EN LIEN AVEC LES RESPONSABILITES ATTACHEES A SA FONCTION

- CC1. Faire partager les valeurs de la République
 CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
 CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations
 - Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité
 - Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école
 - Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative
 - Fait respecter le règlement intérieur

AXE 2 : COMPETENCES RELATIONNELLES, DE COMMUNICATION ET D'ANIMATION FAVORISANT LA TRANSMISSION, L'IMPLICATION ET LA COOPERATION AU SEIN DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE ET DE SON ENVIRONNEMENT

- CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
 CC10. Coopérer au sein d'une équipe
 CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
 CC12. Coopérer avec les parents d'élèves
 CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école
- Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)
 - Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école
 - Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative
 - Participe aux différentes instances et conseils
 - Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information

AXE 3 : COMPETENCES LIEES A LA MAITRISE DES CONTENUS DISCIPLINAIRES ET A LEUR DIDACTIQUE

- P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
 P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement
 - Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées
 - Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels

³⁰ B.O. n°13 du 26 mars 2015

AXE 4 : COMPETENCES EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DE SITUATIONS D'APPRENTISSAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES DIVERSES

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation
- Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe
- Encourage et valorise ses élèves
- Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages
- Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau
- Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie
- Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer
- Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves
- S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)

AXE 5 : COMPETENCES RELATIVES A L'USAGE ET A LA MAITRISE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE LA COMMUNICATION

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école
- Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique
- Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique

AXE 6 : COMPETENCES D'ANALYSE ET D'ADAPTATION DE SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN TENANT COMPTE DES EVOLUTIONS DU METIER ET DE SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL.

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique
- Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités

PARCOURS DE FORMATION POUR LES TUTEURS

Selon leur expérience et/ou le contexte d'accompagnement, en articulation avec les préconisations des responsables de formation ou des pilotes didactiques, les tuteurs composeront un parcours de formation adapté à leurs besoins. **Les nouveaux tuteurs devront obligatoirement assister à l'une des journées « S'engager dans l'accompagnement d'un stagiaire » puis, choisir a minima une autre journée de leur choix** (trois journées de formation sont fortement conseillées pour les nouveaux tuteurs). **Les enseignants ayant déjà accompagné dans les années antérieures sont invités à suivre au moins une journée de formation sur l'année** (la journée d'étude des tuteurs s'inscrivant dans cette condition).

CONTENU :

Chaque journée constitue une unité en soi. Les journées ayant le même intitulé offrent un contenu identique.

INSCRIPTION :

Pour assurer la couverture juridique des tuteurs lors de leurs déplacements et la prise en charge financière de leur formation, l'établissement procédera obligatoirement à leur inscription sur le site de Formélie <https://www.formelie.org>

HORAIRES ET LIEU DE FORMATION :

Toutes les formations se déroulent de 9h30 à 16h30 à l'ISFEC IdF – 39 rue Notre-Dame des Champs – 75006 Paris
Métro : Notre-Dame des Champs.

1. FORMATIONS CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DU TUTEUR

Intitulé	Dates	Public	Code
S'engager dans l'accompagnement d'un stagiaire - <i>Les différentes composantes du tutorat :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Contractualiser suivi et travail ;</i> ○ <i>Sortir des « évidences » du métier pour accompagner ;</i> ○ <i>Etablir les « règles du métier » et prioriser; le travail en fonction du contexte d'accompagnement.</i> 	Mercredi 20 septembre 2017	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031675
	Lundi 2 octobre 2017	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031677
	Vendredi 13 octobre 2017	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031682
Mettre en place une méthodologie de travail avec le stagiaire - <i>Observer, être observé et s'observer mutuellement ;</i> - <i>Conduire des échanges professionnels ;</i> - <i>Cibler les points d'appui et les points à travailler, étayer les points de vue et conseiller un stagiaire.</i>	Mardi 26 septembre 2017	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031688
	Vendredi 6 octobre 2017	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031691
	Mercredi 8 novembre 2017	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031693
Le référentiel de formation : une aide à l'accompagnement des stagiaires - <i>S'approprier le référentiel de formation des stagiaires ;</i> - <i>Relier le référentiel et les situations observées et analysées.</i>	Lundi 9 octobre 2017	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031696
	Jeudi 23 novembre 2017	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031697
Intégrer et développer l'utilisation d'outils numériques et d'applications collaboratives dans le cadre de l'accompagnement d'un stagiaire - <i>S'emparer d'applications collaboratives ;</i> - <i>Rendre des documents interactifs ;</i> - <i>S'ouvrir et ouvrir le stagiaire aux potentialités des projets pédagogiques intégrant le numérique.</i>	Mardi 17 octobre 2017	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031811
	Lundi 27 novembre 2017	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031813

Les enjeux du rapport intermédiaire - Rôle et place du bilan intermédiaire dans l'accompagnement du stagiaire ; - Repérer les attentes des différents destinataires du rapport ; - Déterminer le niveau de développement des compétences professionnelles du stagiaire ; - Choix des éléments à communiquer dans cet écrit (forme et fond).	Jeudi 9 novembre 2017	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031698
	Mercredi 15 novembre 2017	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031700
	Vendredi 8 décembre 2017	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031702
Susciter, développer et diversifier les situations de travail avec le professeur stagiaire et en garder trace - Repérer les situations et modalités de travail possibles avec un stagiaire ; - En déterminer les limites et les intérêts afin de pouvoir les mobiliser de façon adaptée ; - Développer des outils afin de garder trace du travail et de l'évolution du développement des compétences professionnelles du stagiaire.	Mercredi 13 décembre 2017	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031703
	Lundi 15 janvier 2018	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031705
Evaluation et rédaction du rapport conclusif : enjeux et méthodologie - Cadre de l'évaluation du stagiaire ; - Articulation entre bilan intermédiaire et bilan conclusif ; - Repérage des règles nécessaires à la collecte d'éléments et à la rédaction du rapport.	Lundi 12 février 2018	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031706
	Mercredi 7 mars 2018	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031707
	Vendredi 16 mars 2018	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031708
	Mardi 20 mars 2018	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031709
	Mercredi 21 mars 2018	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031711
	Jeudi 29 mars 2018	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031712

2. SEMINAIRES D'ANALYSE DE PRATIQUES A PARTIR DE SITUATIONS VECUES EN TANT QUE TUTEUR

Dans ce module, deux séances sont proposées sur deux demi-journées.
Le tuteur s'engage à participer aux deux demi-journées.

Intitulé	Dates	Public	Code
Partager et analyser ses expériences de tuteur - Analyser l'activité professionnelle - Présenter, explorer des situations permettant de développer ses compétences de tuteur - Discerner ce qui relève de la communication avec d'autres partenaires	Mercredi 29 novembre 2017 (14h-17h) et Mercredi 31 janvier 2018 (14h-17h)	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031713

3. JOURNEE D'ETUDE

Intitulé (provisoire)	Dates	Public	Code
Pratiques de coopérations dans la classe et avec les professeurs stagiaires <ul style="list-style-type: none">– <i>Déterminer les constituants d'une pédagogie coopérative</i>– <i>En repérer les principes et les modalités de mise en œuvre au sein d'une classe</i>– <i>En écho à cette approche, interroger la relation et les modalités de travail entre professeur stagiaire et tuteur</i>	Mercredi 24 janvier 2017	1 ^{er} & 2 nd degrés	PN031827

Annexe 4

FICHE N° 11 - GRILLE D'ÉVALUATION DES PROFESSEURS STAGIAIRES³¹

La déclinaison des compétences reprend la numérotation du référentiel

Suffisamment acquises : le niveau de compétence constaté permet d'envisager l'entrée dans le métier du professeur stagiaire

Insuffisamment acquises : le niveau de compétence constaté n'est pas suffisant pour permettre l'entrée dans le métier au professeur stagiaire

CC : compétences communes

Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques		
• Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fait respecter le règlement intérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations :		

Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école		
• Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement / l'école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Participe aux différentes instances et conseils	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Communique autant que de besoin avec les familles ; participe à son niveau, à leur information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

³¹ Bulletin officiel n° 13 du 26 mars 2015 © Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche > www.education.gouv.fr

Observations :		
Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement		
• Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Identifie les savoirs et les savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations :		

Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation		
• Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Encourage et valorise ses élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations :		

Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier		
<ul style="list-style-type: none"> • Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations :		

Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> • Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations :		

LES VISITES CONSEIL EFFECTUEES PAR L'ISFEC³²

Cette note est transmise pour information aux chefs d'établissement d'accueil, aux formateurs chargés de la visite, aux tuteurs et aux stagiaires.

Lors d'une visite conseil d'un formateur missionné par l'ISFEC, les formateurs observent un cours. Le stagiaire doit en être **l'auteur** en pleine responsabilité, c'est-à-dire s'approprier ses choix et les argumenter.

Une visite de formateur ISFEC est organisée entre novembre et début janvier. Elle vise à proposer un regard professionnel distancié complémentaire à celui du tuteur sur la pratique professionnelle du stagiaire et à mettre en relief les points à travailler en formation. Cet autre regard se situe dans **une perspective d'évaluation formatrice** et ne peut donc donner lieu à un pronostic professionnel définitif, d'où le **devoir de réserve** auquel est tenu le formateur.

La présence du tuteur dans la classe de l'enseignant stagiaire au moment de la visite du formateur est négociée entre tuteur et stagiaire. Chaque visite est suivie d'un entretien. La première partie de l'entretien se déroule en l'absence du tuteur, cependant celui-ci est invité à participer à la seconde partie de l'entretien pour confirmer, actualiser ou modifier le contrat d'accompagnement entre le stagiaire et le tuteur. En cas d'impossibilité matérielle, un échange oral devra être mis en place. Au cours de cet entretien, afin d'avoir une vision d'ensemble du travail du stagiaire, le formateur peut demander à consulter des travaux d'élèves, des évaluations, le cahier de textes, la progression, les préparations de cours du stagiaire. La durée de l'entretien peut être estimée à environ une heure.

La visite donne lieu à un **compte rendu** reprenant les points essentiels abordés au cours de l'entretien. Il doit permettre de repérer des points d'appui, de mentionner des pistes de travail et des conseils en lien avec des faits précis observés pendant la classe ou pendant l'entretien. Cette analyse professionnelle doit s'appuyer sur le référentiel de compétences des enseignants. Le formateur-visiteur veille à la cohérence entre observation et compte rendu, reprenant ce qui aura **été communiqué au stagiaire au cours de l'entretien**. Le stagiaire et le tuteur doivent avoir connaissance de son contenu (écrit, mail, téléphone). Une version est communiquée au secrétariat de l'ISFEC, **dans les 10 jours qui suivent la visite**. Ce document figure dans le dossier de suivi de formation du stagiaire à l'ISFEC, il est lu par le permanent ISFEC chargé du suivi académique et par le pilote didactique pour les disciplines gérées par l'ISFEC. Cette double lecture permettra une adaptation éventuelle des propositions de formation.

L'établissement du stagiaire est informé de la visite. Des modalités différentes sont mises en place pour le 1^{er} et le 2nd degré.

Lorsque le stagiaire se sent en difficulté et en fait la demande, ou suite à la mise en place d'un dispositif d'un accompagnement renforcé pour un professeur stagiaire, une visite-conseil supplémentaire peut être organisée dans le courant du second trimestre. Elle donnera lieu à une fiche conseil. Cette visite peut également être organisée à la demande d'un tuteur ou d'un chef d'établissement préoccupés par les difficultés de son stagiaire. Les responsables de la formation décideront de l'opportunité de cette visite.

³² Elles sont **systématiques** pour les lauréats des concours externes, elles sont **ponctuelles** pour les lauréats des autres concours (en lien avec un besoin particulier repéré par le tuteur, le chef d'établissement, les responsables de la formation ou le professeur-stagiaire).

UN CONTRAT DE TUTORAT DES LE DEBUT DE L'ANNEE

Formaliser un contrat de tutorat en début d'année permet de fixer un cadre de travail entre le tuteur et le professeur stagiaire.

Qu'est-ce qu'un cadre de travail ?

Jacques Nimier³³ propose les points suivants pour définir un cadre de fonctionnement :

Le cadre de fonctionnement, c'est l'ensemble des règles sur lesquelles s'appuient les enseignants pour faire fonctionner une classe ou un stage de formation.

Ces règles sont de l'ordre :

- *du cadre temporel* : durée des sessions, de la classe, horaires, etc.
- *du cadre spatial* : lieux « à géométrie variable » dans lesquels les rapports entre les personnes pourront être diversifiés.
- *des consignes de fonctionnement*, qui sont un peu la loi commune
- *du cadre d'attitudes* du professeur ou des animateurs.
- *du cadre méthodologique* constitué d'une panoplie d'exercices sur lesquels le professeur ou les animateurs peuvent s'appuyer pour réaliser des objectifs précis.
- *du cadre théorique* qui permet à l'enseignant ou à l'animateur de proposer des analyses, de formuler des hypothèses, d'affirmer ses valeurs.»

Chaque binôme trouvera la forme qui lui convient mais aura à clarifier les points suivants **dès la mise en place du tutorat** :

Modalités de **communication** privilégiées :

- par mail :
- par téléphone :
- recours aux sms ou nons

Disponibilités jours et horaires pour l'un et l'autre

Rappel des règles déontologiques en lien avec le tutorat³⁴

Calendrier de travail³⁵

Pour rappel les modalités de travail entre tuteurs et professeurs stagiaires alterneront des visites mutuelles, des séances de travail en présentiel mais également en distanciel (échanges de documents et analyses par courriel ou téléphone...)

Première visite dans la classe du tuteur

Première visite dans la classe du professeur stagiaire

Rythme des séances de travail

Calendrier prévisionnel des visites de classe dans la classe du tuteur, du professeur stagiaire

Support constitué pour garder traces du tutorat par le binôme tuteur / professeur stagiaire³⁶

Une forme de journal de bord est à constituer et peut être extrêmement variée. Il permet de garder trace des dates, objectifs de travail, documents de travail, compte-rendu d'observations faites par le professeur stagiaire, compte-rendu d'observations faites par le tuteur.

Il pourra reprendre les aspects ci-après.

A l'issue d'une séance de travail :

- Date
- Forme (présentiel, téléphonique, par courriel)
- Quel en était l'objectif ? A partir de quels documents ?
- Le cas échéant, les documents provenaient-ils du professeur stagiaire ? Du tuteur ?
- Quels ont été plus particulièrement les points travaillés ?
- Quelles pistes de travail ont émergé ? Quelles priorités ?
- Prochain entretien programmé

³³ Jacques Nimier est l'auteur d'un blog : <http://lewebpedagogique.com/diversifier/tag/jacques-nimier/>

³⁴ Voir page 14 du livret

³⁵ Pour rappel, un temps de travail hebdomadaire est à prévoir en alternant les modalités de travail

³⁶ La formation proposée en annexe 3 « Intégrer et développer l'utilisation d'outils numériques et d'applications collaboratives dans le cadre de l'accompagnement d'un stagiaire » développera des supports adaptés

A l'issue d'une observation du tuteur (ou d'un autre enseignant confirmé) par le professeur stagiaire :

- Date de l'observation
- Enseignant observé (nom, école, niveau...)
- Quel était le projet d'observation ?
- Y a-t-il eu une co-construction de la séance ? Une co-animation ?
- Points saillants observés
- Y a-t-il eu un échange ? sur quoi a-t-il porté ?
- Quelles pistes de travail ont émergé ? Quelles priorités ?

A l'issue d'une observation du professeur stagiaire par le tuteur :

- Date de l'observation
- Quel était le projet d'observation ?
- Y a-t-il eu une co-construction de la séance ? Une co-animation³⁷?
- Objets de travail durant l'échange qui a suivi la séance
- Points d'appui relevés chez le stagiaire
- Points à travailler
- Conseils, priorités définies...

Concernant les échanges, il est intéressant d'observer s'ils relèvent du conseil ou s'ils permettent de susciter une analyse conjointe entre le tuteur et le professeur stagiaire³⁸. On peut supposer que la part de conseils, essentielle en début d'année, laissera progressivement place à plus d'analyse.

Trois échéances à rappeler :

- Début décembre : rencontre en perspective du bilan intermédiaire
- Courant janvier, synthèse de la rencontre tripartite entre professeur stagiaire, tuteur et chef d'établissement
- Début avril : rencontre en perspective du rapport final.

³⁷ Voir annexe 7a

³⁸ « Le conseil en formation vise une aide à court terme en situation difficile, que ce soit au niveau d'échecs didactiques ou de crises relationnelles avec les élèves. Il a pour intérêt d'être vécu comme immédiatement opérationnel, et apporte une « bouffée de sécurité » tout à fait salutaire. Cependant, le conseiller n'est jamais bien sûr de proposer des choses justes, et le conseillé fait souvent l'expérience de la difficulté à mettre en œuvre des conseils qu'il perçoit décalés au regard de sa gestion personnelle.

L'analyse de pratiques, demandant une prise de recul sur le vécu, a nécessairement des effets différés et ne donne pas un sentiment immédiat de sécurité. Cependant, elle joue un rôle essentiel pour construire des compétences professionnelles véritablement intégrées. » Richard Etienne et Alain Lerouge *Enseigner en collège ou en lycée, repères pour un nouveau métier* Armand Colin, 1997, page 47.

L'ENCADREMENT D'UNE SITUATION PEDAGOGIQUE³⁹

L'intervention d'un stagiaire auprès de différents publics, conçue et envisagée avec le tuteur peut se dérouler selon trois modalités distinctes, sans ordre d'importance, et qui peuvent varier au fil du cursus.

- **La séance est co-encadrée** : stagiaire et tuteur mettent en œuvre ensemble les situations conçues. Face à la complexité d'une mise en place, le tuteur peut choisir d'assurer seulement l'énoncé des consignes. Ceci permet notamment de libérer l'éducateur sportif débutant, initialement surtout centré sur le déroulé de sa séquence, et de l'aider à regarder l'activité des pratiquants autant que le déroulé.
- **La séance est assistée** : le tuteur est une ressource et n'intervient qu'auprès du stagiaire pour le comprendre ou l'aider dans ses réalisations, sans s'adresser directement aux pratiquants. Cette configuration permet au tuteur de ne se centrer que sur l'activité du stagiaire. Cela l'aide à se détacher du résultat (mesurer) pour s'intéresser davantage aux processus (accompagner) mis en œuvre par l'apprenti.
- **La séance est autonome** : le tuteur n'intervient qu'après la séance, sauf demande express du stagiaire. C'est une configuration pouvant servir à une évaluation diagnostique, un entraînement à la certification ou à la réalisation d'un enregistrement vidéo utilisé ensuite dans un entretien de formation (auto-confrontation).

³⁹ « Revue EP&S N°363, intervenants éducation physique, pratique sportive, numéro EP&S n°363 - Revue EP&S », 43, ISFEC AFAREC IdF – Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique des diocèses d'Ile-de-France 34

ILLUSTRATION DE FAITS OBSERVABLES ET DE RESSOURCES A PROPOSER⁴⁰ AU PROFESSEUR STAGIAIRE⁴¹

	FAITS OBSERVABLES, DOCUMENTS ANALYSÉS QUESTIONNEMENTS PARTAGÉS	RESSOURCES PROPOSÉES
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Expression de questions dans des domaines variés • Mise en lien par le professeur stagiaire de ce qu'il observe ou fait à des acquis antérieurs et aux modules de formation • Expression des dilemmes qui traversent ses pratiques • Partage de documents, expériences, outils avec d'autres professeurs stagiaires ou collègues • Connaissance et respect des règles de déontologie (manière de s'adresser aux élèves et aux parents, devoir de confidentialité ...). • Connaissance et respect des consignes de sécurité • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens après observations, • Observation d'enseignants qui ont des pratiques différentes de celles du tuteur • Participation à des débats entre enseignants expérimentés qui n'ont pas le même avis • Aide à la mise en lien entre la réalité de l'établissement et les contenus de formation • Expression, par le tuteur, de son propre cheminement et des interrogations qui demeurent • Relecture du plan de formation • Entretien avec le CE • Faciliter les liens avec d'autres enseignants de l'établissement (ou hors établissement) • ...
S'impliquer dans la vie d'un établissement, coopérer avec l'équipe, les partenaires, les parents	<ul style="list-style-type: none"> • Repérage de la nature et de la fréquence des différentes réunions professionnelles • Présence et participation aux journées pédagogiques, concertations, conseil de cycle,... • Identification des différents partenaires • Connaissance et respect du règlement intérieur • Adaptation du discours professionnel aux différents interlocuteurs (parents, élèves, visiteurs institutionnels...) • Trame de réunion de parents • Synthèse d'un entretien avec une famille • Analyse du carnet de liaison ou correspondance avec les familles • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide au repérage des partenaires au sein de l'établissement et hors établissement (MDPH, équipements sportifs...) • Aide à la lecture des documents donnés lors de l'accueil du stagiaire (projet d'établissement, calendrier de réunions...) • Préparation de rendez-vous de parents (préparation en amont, bilans écrits), • Préparation de réunions de parents • Aide à la préparation ou analyse d'un conseil de classe ou de mi-trimestre (2nd degré) • Participation à l'élaboration d'une progression commune dans un cycle ou dans une discipline • Mise en place d'un projet interdisciplinaire • Observation de la réunion de parents d'un autre niveau de classe ou d'un collègue • Entretien avec la vie scolaire • Inciter le stagiaire à collaborer avec le professeur documentaliste et à utiliser les ressources du CDI • ...
Concevoir son enseignement dans la durée, en lien avec les textes officiels	<ul style="list-style-type: none"> • Appui sur des documents de référence pertinents pour la préparation de cours (bibliographie, sitographie...) • Qualité des supports conçus dans la classe • Equilibre de la programmation (sur la séquence, la période, l'année...), • Journal de classe (1^{er} degré) ou cahier de texte (2nd degré) conçu comme un véritable outil de travail et de communication • Présentation d'écrits professionnels de différentes natures • Utilisation personnelle de l'informatique (fiche de préparation, journal de classe, évaluation), • Maîtrise des logiciels Word et Excel, • Recherche de documents sur la toile et communication par mail, • Utilisation du TNI • Conception et analyse des travaux d'élèves individuels ou collectifs • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Relecture à deux des textes officiels en vigueur (programme, socle commun...) • Consultation de sites académiques disciplinaires (2nd degré) • Introduction d'un autre support ou d'une autre démarche dans la séquence ou séance • Analyse et comparaison de sites dédiés au cycle ou à la discipline • Analyse du manuel des élèves ou du guide pédagogique • Repérage et exploitation des ressources de l'établissement, • Repérage des compétences et définition des objectifs d'apprentissage à partir des références des textes officiels, • Aide à une projection à plus long terme (du jour au lendemain puis d'une semaine sur l'autre puis d'une période sur l'autre...) • ...

⁴⁰ A proposer par le tuteur et/ ou à constituer en collaboration avec le professeur stagiaire

⁴¹ Travail en cours qui sera approfondi lors des journées de formation de tuteurs 1^{er} et 2nd degrés

	FAITS OBSERVABLES, DOCUMENTS ANALYSÉS QUESTIONNEMENTS PARTAGÉS	RESSOURCES PROPOSÉES
Piloter son enseignement en assurant un mode de fonctionnement du groupe classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.	<ul style="list-style-type: none"> • Précision de la formulation des consignes et de leur énonciation • Répartition du temps de parole enseignant / élèves • Mise en place des modalités et des exigences précises de la communication dans la classe • Vigilance à l'enrichissement du lexique des élèves • Travail de groupe, binôme, tutorat : modes de travail variés • Optimisation de l'espace et cohérence de l'organisation avec le mode de travail choisi, • Etablir un ensemble de règles connues et reconnues de tous. • Forme de questionnement des élèves • Mise en activité des élèves • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse et prise en compte des phénomènes de groupe, du placement des élèves dans la classe, • Co-animation de séances, travaux de groupes, ateliers... • Aide à la gestion du tableau • Aide à la diversification des supports et des activités • Evolution des règles de vie de la classe • Observation de TPE (2nd degré) • Observation de la distribution et de la circulation de la parole en classe • Aide à la diversification des modes d'intervention de l'enseignant (questions, réactions aux comportements ou aux réponses apportées par les élèves...) • ...
Assurer le suivi des élèves, prendre en compte leur diversité, évaluer	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de chaque élève, identification de ses besoins, • Choix des critères en fonction des compétences abordées, • Adaptation des activités, de la complexité, de la quantité, • Insertion des élèves en difficulté dans les différents dispositifs d'aide, • Mise en place des différents types d'évaluation (diagnostique, formative, sommative), • Communiquer avec les parents et savoir les conseiller, les orienter au besoin vers des spécialistes, • Rédaction d'un PPRE • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction d'une différenciation dans les fiches de séquences / séances, • Adapter la quantité de travail en fonction du rythme ou du niveau de chacun, • Adapter le niveau de difficulté des activités au niveau des élèves, • Création d'outils pour suivre l'évolution des élèves (grilles avec objectifs précis), • Cahiers d'évaluation de connaissances et compétences, • Observer des évaluations : <ul style="list-style-type: none"> - Un temps d'évaluation en classe, - Le support évaluation. • Livrets de compétences et bulletins, • Formulation des appréciations. • Cahier de suivi des élèves : bilan des RV, décision des concertations, • Connaissance des lieux de concertation : équipe éducative, de suivi, enseignant référent, CMP, CMPP... • Susciter une rencontre avec l'enseignant spécialisé • ...

INFORMATIONS ET CONTACTS SPECIFIQUES POUR LES TUTEURS**PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES 1^{er} DEGRE**

1^{er} degré FORMATION DES PROFESSEURS STAGIAIRES à MI-TEMPS Lauréats du Concours externe (CRPE), 3^{ème} concours et de leurs tuteurs		
Responsable de la promotion	MESCHINO David	d.meschino@isfec-idf.net
Secrétariat	SAGNA Mimi	m.sagna@isfec-idf.net
Référents ISFEC IdF	Les noms et coordonnées seront communiqués aux tuteurs début septembre	

1^{er} degré FORMATION DES PROFESSEURS STAGIAIRES à TEMPS PLEIN Lauréats du second concours interne (SCI), examen professionnalisé réservé et de leurs tuteurs		
Responsable de la promotion	VERMOT Patricia	p.vermot@isfec-idf.net
Secrétariat	LOPY Maty	m.lopy@isfec-idf.net
Référents ISFEC	Les noms et coordonnées seront communiqués aux tuteurs début septembre	

REUNIONS ET SEMINAIRES**Réunion de rentrée dans chaque direction diocésaine**

Cette réunion rassemblera les professeurs stagiaires, leurs chefs d'établissement, leurs tuteurs et, si possible, les chefs d'établissement des tuteurs. Elle permettra de :

1. Présenter l'ensemble du dispositif de formation sur l'année,
2. Répondre aux interrogations des différents partenaires,
3. Etablir le calendrier de visites des tuteurs et des stagiaires sur l'ensemble de l'année.

Séminaires PES / tuteurs en établissement / référents ISFEC (« tuteur interne ») à l'ISFEC AFAREC IdF**Objectifs des séminaires**

Professeur stagiaire et tuteur sont accompagnés par le même référent ISFEC. Le référent ISFEC participe à la contractualisation et à l'évolution du tutorat. Le cas échéant, il peut proposer une médiation. Il aide le tuteur, selon ses besoins, à rédiger le bilan d'étape et le rapport conclusif. Trois après-midis sont programmés pour effectuer un travail entre groupes de tuteurs et PES avec les référents ISFEC afin de :

- Contractualiser le travail entre tuteur et PES,
- Susciter des échanges entre enseignants débutants et enseignants confirmés d'un même cycle,
- Garantir la cohérence avec les orientations actuelles de la profession,
- Aider à trouver des ressources pertinentes dans la perspective de l'élaboration du dossier de compétences professionnelles

SEMINAIRE	DATES	CODE FORMELIE⁴²
Tuteurs assurant le suivi d'un PES en cycle 1	mercredi 4 octobre 2017 13h45 à 17h mercredi 22 novembre 2017 13h45 à 17h mercredi 31 janvier 2018 13h45 à 17h	PN032663 Intitulé de la formation : Tuteurs PES Cycle 1
Tuteurs assurant le suivi d'un PES en cycle 2	mercredi 11 octobre 2017 13h45 à 17h mercredi 29 novembre 2017 13h45 à 17h mercredi 7 février 2018 13h45 à 17h	PN032671 Intitulé de la formation : Tuteurs PES Cycle 2
Tuteurs assurant le suivi d'un PES en cycle 3	mercredi 18 octobre 2017 13h45 à 17h mercredi 6 décembre 2017 13h45 à 17h mercredi 14 février 2018 13h45 à 17h	PN032677 Intitulé de la formation : Tuteurs PES Cycle 3

OFFRE DE FORMATION (Voir Annexe 3)

⁴² Tout tuteur doit avoir une couverture juridique (assurance, accident du travail) lorsqu'il quitte son établissement. L'inscription des stagiaires aux différents modules de formation dans le système Formélie (www.formelie.org) est obligatoire afin de bénéficier de la prise en charge de la formation. Il est recommandé d'inscrire dès le début de l'année le tuteur qui accompagne un PES au module auquel il participe (cycles 1 et 2 ou cycle 3 : **attention, il s'agit du cycle du PES et non de celui du tuteur**).

INFORMATIONS ET CONTACTS SPECIFIQUES POUR LES TUTEURS

PROFESSEURS STAGIAIRES 2nd degré CAFÉPIENS ET 3^{ème} CONCOURS

CONTACTS

Formation des professeurs stagiaires CAFÉPIENS et des tuteurs		
Responsables du dispositif de la promotion	LE MAREC Laurence WOJNOW Marie-Laure	l.lemarec@isfec-idf.net ml.wojnow@isfec-idf.net
Suivi professeurs stagiaires VERSAILLES	WOJNOW Marie-Laure	ml.wojnow@isfec-idf.net
Suivi professeurs stagiaires CRETEIL et PARIS	LE MAREC Laurence	l.lemarec@isfec-idf.net
Secrétariat	LOPY Maty	m.lopy@isfec-idf.net
Suivi de la formation des tuteurs	KAELBLEN Pascal	p.kaelblen@isfec-idf.net
Equipe des pilotes didactiques		
Anglais	LEGUEDOIS Alexandra	a.leguedois@isfec-idf.net
Interlangues : Allemand et Espagnol	WOJNOW Marie-Laure	ml.wojnow@isfec-idf.net
Histoire-Géographie (HG)	FONTENIT Nicolas	n.fontenit@isfec-idf.net
Lettres classiques, Lettres modernes	WATTEL Solveg	s.wattel@isfec-idf.net
Mathématiques	BARATTE Laure	l.baratte@isfec-idf.net
Sciences physiques et chimiques	TRUBERT Marie	m.trubert@isfec-idf.net
Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	BREZ Marine	m.brez@isfec-idf.net
PLP – Différentes disciplines	EL JANATI Caroline	c.eljanati@isfec-idf.net
Arts plastiques, Documentation, Économie - Gestion, Éducation musicale et chant choral (EMCC), Philosophie, Sciences économiques et sociales (SES), Disciplines CAPET	Responsables académiques (voir coordonnées ci-dessus) WOJNOW Marie-Laure pour Versailles LE MAREC Laurence pour Créteil et Paris	

REUNIONS PROFESSEURS STAGIAIRES / TUTEURS / RESPONSABLES DE PROMOTION

1) RENCONTRE PILOTES DIDACTIQUES / TUTEURS

Mardi 3 octobre 2017 à 16h45 pour toutes les disciplines

à l'ISFEC AFAREC-IDF 39 rue Notre Dame des Champs, 75006 PARIS

2) RENCONTRE TUTEURS / PILOTES / STAGIAIRES⁴³

à l'ISFEC AFAREC-IDF 39 rue Notre Dame des Champs, 75006 PARIS

Mardi 30 janvier de 9h à 12h15

Lettres, Histoire-Géo, Arts Plastiques, EMCC, Documentation

Mardi 30 janvier de 13h30 à 16h45

Mathématiques, SVT, PLP (toutes disciplines), CAPET (toutes disciplines),

Mardi 6 février de 9h à 12h15

Allemand, Espagnol, Sciences Physique

Mardi 6 février de 13h30 à 16h45

Anglais, Philo, SES, autres disciplines

OFFRE DE FORMATION (Voir Annexe 3)

⁴³ Les tuteurs en EPS sont reçus à l'ILEPS, en responsabilité de la formation des lauréats du CAFEP-CAPEPS

**INFORMATIONS ET CONTACTS SPECIFIQUES POUR LES TUTEURS
PROFESSEURS STAGIAIRES CAER-PC ET RECRUTEMENTS REXERVES**

2nd degré FORMATION DES PROFESSEURS STAGIAIRES CAER-PC, recrutements réservés et de leurs tuteurs			
Coordinatrice – Responsable de formation		LILIENTHAL Anne-Marie	am.lilienthal@isfec-idf.net
Responsable de formation		MARTEAU Isabelle	i.marteau@isfec-idf.net
Secrétariat		LAVOREL Marie-Anne	ma.lavorel@isfec-idf.net
Suivi de la formation des tuteurs		KAELBLEN Pascal	p.kaelblen@isfec-idf.net
Equipe des pilotes didactiques			
CRAPES	EPS	BOSIO Cyril	c.bosio@isfec-idf.net
ISFEC AFAREC IDF	Anglais	PÉTIN Françoise	f.petin@isfec-idf.net
	Allemand	PIET Benoît	b.piet@isfec-idf.net
	EMCC	KAELBLEN Pascal	p.kaelblen@isfec-idf.net
	Histoire - Géographie	LETOR Grégory	g.letor@isfec-idf.net
	Mathématiques (Groupe 1 de A à I)	BANAKAS Pascale	p.banakas@isfec-idf.net
	Mathématiques (Groupe 1 de J à Z)	GRISARD-ROTTIER Laurence	l.grissard-rottier@isfec-idf.net
	Philosophie	MEYER Michel	m.meyer@isfec-idf.net
	Sciences Physiques et Chimiques	JOLIEZ Didier	d.joliez@isfec-idf.net
ISP-FE	Arts plastiques	TURPAULT Philippe	p.turpault@isfec-idf.net
	Documentation	MEYRIER Anne-Claire	ac.meyrier@isfec-idf.net
	Espagnol	REFES Luisa	l.refes@isfec-idf.net
	Lettres classiques et modernes	BENECH Thérèse	t.benech@isfec-idf.net
	Lettres classiques et modernes (Groupe 2)	WATTEL Solveg	s.wattel@isfec-idf.net
	Sciences économiques et sociales (SES)	GARCZYNSKA Véronique	v.garczynska@isfec-idf.net
	Sciences de la Vie et de la Terre	MIRTEL Sylvie	s.mirtel@isfec-idf.net
ISFEC AFAREC IDF	Disciplines CAPET et PLP, Hébreu	LILIENTHAL Anne-Marie	am.lilienthal@isfec-idf.net
	Chinois	MARTEAU Isabelle	i.marteau@isfec-idf.net

REUNIONS PROFESSEURS STAGIAIRES / TUTEURS / RESPONSABLES DE PROMOTION

- **Mercredi 4 octobre 2017**
 - de 14h à 16h pour les tuteurs des lauréats en Allemand, Anglais, Espagnol
 - de 16h à 18 h : Histoire-Géographie, Lettres, Philosophie
- **Mercredi 11 octobre 2017**
 - de 14h à 16h pour les tuteurs des lauréats en EMCC, Mathématiques, Sciences physiques, SES
 - de 16h à 18 h : Arts Plastiques, EPS, SVT
- **Mercredi 18 octobre 2017**
 - de 14h à 16h pour les tuteurs des lauréats PLP, CAPET, en Chinois, en Hébreu ainsi que des éventuels tuteurs nommés tardivement

Lieu : Toutes ces réunions se dérouleront à l'ISFEC-IDF 39 rue Notre-Dame des Champs, 75006 PARIS

OFFRE DE FORMATION (Voir Annexe 3)

